



---

# **REVUE DE PRESSE**

## **du 11 au 17 novembre 2024**

---

**CAUE de la Savoie**  
Bâtiment Evolution  
25 Rue Jean Pellerin - CS 42632  
73026 CHAMBERY cedex  
Tél 04 79 60 75 50 - Fax 04 79 65 39 29  
[caue@cauesavoie.org](mailto:caue@cauesavoie.org) - [cauesavoie.org](http://cauesavoie.org)

Savoie

# Projet de loi de finances : « Un coup de rabet » pour Thierry Repentin

En 2025, les Régions, les Départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire de l'État. Le maire de la ville de Chambéry et président de l'agglomération Grand Chambéry a évoqué les conséquences pour quatre collectivités savoyardes.

En introduction du conseil municipal de Chambéry le 4 novembre et du conseil communautaire de Grand Chambéry le 7 novembre, Thierry Repentin, maire de Chambéry et président de Grand Chambéry, a souhaité partager avec les élus et le public les potentiels impacts des ponctions que le gouvernement entend imposer aux collectivités dans le cadre du projet de loi de finances 2025.

**« Le texte est devant le Sénat et on peut espérer qu'il bouge »**

« Même si les choses ne sont pas définitives, les communes,



**Le Département, les villes d'Aix-les-Bains et Chambéry, et Grand Chambéry devront contribuer à l'effort budgétaire.** Photo Le DL/Th.G.

intercommunalités, Départements et Régions seront en solidarité pour combler une partie du déficit de l'État », a-t-il rappelé, lors du conseil communautaire à Challes-les-Eaux.

« Ces prélèvements concernent les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. En Savoie, quatre structures devront contribuer : le Département, les villes d'Aix-

les-Bains et de Chambéry, et l'agglomération Grand Chambéry », a détaillé Thierry Repentin devant les élus communautaires.

Différents biais sont prévus : prélèvement sur recettes, sur l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite, sur la diminution du fonds de compensation de la TVA, notamment. « Le texte est devant le Sénat qui est sensible aux collectivités et on peut espérer qu'il bouge. Même s'il y a réduction du rabet, il y aura rabet et on devra faire avec dans les années qui viennent », a prévenu Thierry Repentin.

Au conseil municipal lundi, le maire avait ainsi indiqué que pour la seule commune de Chambéry, « si le gouvernement ne revoit pas sa copie, la facture pourrait s'élever jusqu'à 5,1 millions d'euros au total en moins pour le service public, pour l'activité économique du territoire et *in fine* pour les habitants de notre ville ».

● David Magnat

## Bassens ● Catherine Anxionnaz élue maire

Après la démission d'Alain Thieffenat de ses fonctions de maire de Bassens en octobre, il fallait élire un nouveau maire parmi le conseil municipal ce jeudi 7 novembre. Deux candidats se sont présentés : Catherine Anxionnaz, première adjointe, a recueilli 16 votes et Jean-Pierre Buet, pour la minorité, huit votes (trois élus se sont abstenus). Catherine Anxionnaz a été proclamée maire. Elle était entrée sur la liste d'Alain Thieffenat en mars 2020. Ancienne bâtonnière des avocats de 70 ans, elle va « indiquer prochainement les valeurs qu'elle porte et feront le socle de son mandat pour l'année et demie qui reste jusqu'aux municipales de 2026 ».



**Catherine Anxionnaz.**

Photo Le DL/Philippe Hamelin

## Bassens

# Catherine Anxionnaz, nouvelle maire, a nommé six adjoints

Ils ne sont pas huit mais six adjoints, pour soutenir la nouvelle maire, fraîchement élue, à la mairie de Bassens. Suite à la démission d'Alain Thieffenat, c'est Catherine Anxionnaz qui prend la suite des affaires de la commune.

À la suite de la démission d'Alain Thieffenat de ses fonctions de maire, effective à la date du 25 novembre, Catherine Anxionnaz, a été élue maire de Bassens, lors de la séance du conseil municipal du jeudi 7 novembre, après avoir obtenu 16 votes en sa faveur contre 8 pour Jean-Pierre Buet et 3 abstentions. Auparavant, ce dernier, chef de file de la minorité, avait indiqué que sa « candidature était motivée par la volonté de remettre en discussion le projet du futur groupe scolaire », considérant « l'opposition à ce projet des quatre conseils d'écoles, de citoyens ou d'élus de la majorité opposés à ce projet ». Il ajoutait qu'il « convient d'inclure les écoles sans plus tarder à la réflexion globale du projet Grand Livettaz, qui va peser lourd dans les finances de la commune pour les décennies à venir ».

Catherine Anxionnaz a souhaité une équipe restreinte de six adjoints, au lieu huit, ce qui n'a pas fait l'unanimité. La nouvelle maire prendra en charge la délégation à la transition énergétique et à l'environnement. Jean-Pierre Buet a regretté que la nouvelle dynamique, dont se réclame la maire, ne permette pas de revenir à une pratique historique d'attribuer à chaque conseiller une indemnité sym-



Catherine Anxionnaz, a été élue maire de Bassens, lors de la séance du conseil municipal de ce jeudi. Le DL/P.H.

bolique.

## Les nouveaux adjoints et conseillers

► Premier adjoint : Dominique Bellanger, chargé de la gestion des travaux, du patrimoine communal et des espaces publics extérieurs.

► Deuxième adjointe : Anne Manipoud à la gestion des affaires culturelles et au suivi des différents modes de communication.

► Troisième adjoint : Kévin Franzon, chargé des affaires scolaires et périscolaires et de la mise en œuvre d'une politique enfance-jeunesse.

► Quatrième adjointe : Martine Goubet Etellin, la vie et participation citoyenne, gestion et développement des activités pour les seniors et intergénérationnelles.

► Cinquième adjoint : Marc Karaoglanian, à la gestion et suivi des droits du sol en matière

d'urbanisme.

► Sixième adjointe : Sophie Chanteau, chargée du développement des activités handisport, vie des associations.

► Jean Callé, conseiller au suivi des perspectives financières et vie des activités économiques.

► Patricia Bacon, conseillère à l'élaboration des différents budgets et suivi des exécutions budgétaires.

► Franck Daim, conseiller au suivi des activités sportives communales et dans le cadre du Sicsal.

► Richard Vouaux, conseiller à la fête des associations et soutien à Sophie Chanteau.

► Marie-Dominique Roose, conseillère à la gestion et au suivi des services de la petite enfance.

► Pierre Gaja, conseiller à l'organisation de l'événementiel, des festivités et manifestations communales.

● Philippe Hamelin

La Biolle

# Conseil : promouvoir une publicité tout en respectant le paysage

Les élus de La Biolle ont débattu sur l'orientation du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), lors du dernier conseil municipal. Le but : promouvoir une publicité extérieure soucieuse de la préservation des paysages et du patrimoine.

L'orientation du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) pour une mise en place par Grand Lac fin 2025 : c'est ce qui a occupé les élus de La Biolle, dont la maire Julie Novvelli, lors du dernier conseil municipal. Les élus devaient statuer sur les secteurs à dominante résidentielle et dans les zones commerciales.

À quoi va servir ce règlement ? Il s'agit de promouvoir une publicité extérieure (publicité, pré-enseigne et enseigne) soucieuse de la préservation du patrimoine et des paysages afin de la rendre plus lisible et qualitative, de limiter la pollution lumineuse, la consommation énergétique et harmoniser, lorsque cela est possible, les règles sur le territoire selon les caractéristiques et ambiances locales.

Julie Novvelli a proposé à l'as-



Une cuve de récupération des eaux pluviales de 280 m<sup>3</sup> va être installée afin d'arroser le stade municipal. Le DL/J.T.

semblée l'instauration d'une prime d'intéressement à la performance collective. Cela, considérant que dans les collectivités territoriales ou les établissements publics, l'assemblée délibérante a la possibilité de créer, après avis, une prime d'intéressement à la performance collective des services selon des modalités exposées à l'assemblée.

## Un débat animé

Après un débat animé, cette proposition a été adoptée pour l'année 2024 et une prime de 600 euros maximum sera versée aux agents pour

les services ayant atteint les objectifs : respect du budget alloué, réduction de la consommation énergétique, continuité de service, etc.

Dans le cadre de la politique environnementale de la commune, il a été décidé d'installer une cuve de récupération des eaux pluviales de 280 m<sup>3</sup> afin d'arroser le stade municipal. Celle-ci sera installée sous le terrain d'entraînement stabilisé qui sera remis en état après travaux. Le terrain de sport sera indisponible plusieurs mois. Coût de l'installation : 107 000 euros, hors remise en état du stade.

● Jacques Thomé

*Le Dauphiné Libéré*  
**Lundi 11 novembre 2024**

**Chambéry**

# Un webinaire pour maîtriser sa consommation énergétique

Jeudi 14 novembre à 11 h 30, dans le cadre de la Journée nationale contre la précarité énergétique, l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de la Savoie organise un webinaire gratuit "maîtriser sa consommation énergétique : comprendre et agir" à destination des propriétaires bailleurs et des locataires. Cet événement sera animé par une conseillère juriste. L'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) et la CAF de la

Savoie seront présents et interviendront respectivement sur les aides à la rénovation énergétique et sur la non-dépendance énergétique. Les points suivants seront également abordés : quels sont les droits et obligations des bailleurs et des locataires en matière de consommation énergétique ? À quoi sert le diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

Inscriptions sur  
[www.adil73.org](http://www.adil73.org), avant le  
13 novembre ou au  
04 79 69 90 20.

# La commune assume sa politique de rénovation énergétique

Les actions de la municipalité sur ses bâtiments publics en faveur de « la transition écologique » ont demandé une décision modificative du budget 2024. Le groupe d'opposition Barberaz ensemble pointe une « dérive », le délégué aux finances assure qu'il s'agit de mouvements sur le budget « clairs et légaux ».

La municipalité de Barberaz s'est lancée dans un vaste programme de rénovation énergétique de ses bâtiments publics, dont les groupes élémentaires de la Concorde et de l'Albanne, avec pour ce dernier une rénovation complète et une extension. Mais également le changement complet de l'éclairage public. Des investissements profitables à moyen et long termes qui ont nécessité de construire une politique financière en conséquence pour le mandat. Une stratégie politique incluse dans le plan pluriannuel d'investissement.

Une délibération portant sur la décision modificative du budget principal 2024 présentée lors du conseil municipal du mercredi 6 novembre préconisant le glissement d'une somme de la section d'investissements vers la section de fonctionnement a été voté, malgré le vote contre de Barberaz ensemble, qui par la voix de Benoit De Rivaz, a justifié cette position. « Ce sont déjà plus de 180 000 euros pris dans la section d'investissement pour couvrir les dépenses de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter de manière totalement incontrôlée. Cette reprise interroge au regard du Code général des collectivités territoriales. La bonne gestion impose une totale étanchéité entre recette d'in-



Plus gros chantier du mandat, l'école de l'Albanne sera équipée de panneaux photovoltaïques. Photo Le DL/J.D.

vestissement et recette de fonctionnement. Cette nouvelle dérive survient alors que la capacité de désendettement dépasse la limite de 15 ans préconisée par les règles des finances publiques. En effet la commune emprunte déjà à 35 ans à taux variable, ce qui est tout à fait irresponsable. »

## « La transition écologique, un pari sur l'avenir »

Jean-Marc Princé, délégué aux finances, qui avait présenté cette décision modificative lors du conseil, a apporté des précisions sur la politique budgétaire de la commune, visant à clarifier les choix : « C'est à la demande de la trésorerie que nous avons, au mois de juin, déjà, prélevé depuis la section investissement vers la section fonctionnement, puisqu'une partie de l'éclairage public relevait du fonctionnement. Ce qui avait permis ce transfert. Le retard dans certains travaux comme l'éclairage public a ensuite créé des dépenses de fonctionnement en parties compensées par des nouvelles recettes. Techniquement, ces mouvements sur le budget

sont tout à fait clairs et légaux. »

Par ailleurs, Jean-Marc Princé a complété ces considérations budgétaires d'arguments pragmatiques. « Tout d'abord il faut rappeler que dans les grandes lignes, nos actions visent à consolider la transition écologique, qui est un pari sur l'avenir. Avec par exemple l'installation de 620 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de l'Albanne qui rapportera de l'argent. Nous proposons aux familles les plus modestes un repas de cantine à 1 euro, que nous venons de voter, un bonus attractivité pour le secteur de la petite enfance pour fidéliser les salariés de ce secteur. »

Le maire Arthur Boix-Neveu s'étant engagé à ne plus augmenter le taux d'imposition foncière sur le mandat, les perspectives et marges de manœuvre budgétaires pour l'année 2025 resteront toutefois très réduites. « Ce sera l'année la plus lourde du mandat en termes d'investissement », conclut le délégué aux finances d'une commune qui tient à financer ses engagements auprès de la population.

● Jérôme David

Le portrait  
du lundi

Chambéry

# Christian Patey : « Je ne suis pas un architecte formaliste »

Le Dauphiné Libéré met à la Une celles et ceux qui font bouger le territoire. Notre journal souhaite valoriser les actions et figures positives en proposant des portraits de femmes et d'hommes qui s'engagent pour l'avenir, qui innovent, qui créent, qui proposent des solutions. Aujourd'hui, rencontre avec Christian Patey, architecte et ancien acteur de cinéma.

Un comédien se délivre-t-il jamais des personnages qu'il a incarnés ? À écouter l'acteur principal de *L'Argent*, dernier film du réalisateur Robert Bresson sorti en salles en 1983, rien n'est moins sûr. « L'argent compte beaucoup dans ma vie, non pas en tant que but mais en tant que matière et outil », reconnaît Christian Patey, 66 ans, dont le personnage sur grand écran Yvon Targe connaît une descente aux enfers l'amenant à commettre plusieurs meurtres motivés par un seul et même but : l'argent.

« J'ai choisi de devenir architecte essentiellement dans une volonté d'avoir une intervention directe sur la société »

Une expérience cinématographique fondatrice à plus d'un titre pour ce natif du quartier du Biollay (un quartier prioritaire de la politique de la ville) à Chambéry, d'un père horloger rue d'Italie et d'une mère au foyer, dont l'ambition architecturale est de réconcilier particularismes, individualisme contemporain, avec un renouveau du collectif dans la manière de concevoir les bâtiments qu'il construit.

« Donner un peu de générosité dans les espaces communs, innover avec des idées d'aménagements, ce sont toutes ces petites choses qui disent le vivre-ensemble », précise le créateur de la Compagnie d'architecture nouvelle. Cette



Christian Patey est le concepteur des trois tours (Françoise, Gabrielle et Ernestine) qui composent ce nouveau bâtiment de 120 logements dans le quartier Vetrotex de Chambéry. Photo Le DL/Louise Raymond

dernière assure la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau programme de 120 logements et de locaux associatifs dans la ZAC de Vetrotex, un ancien quartier industriel en pleine reconversion au nord-ouest du centre-ville de Chambéry. « On y conjugue l'impérieuse nécessité de faire de l'intime, des logements, mais aussi du collectif », ajoute-t-il.

« J'ai choisi de devenir architecte essentiellement dans une volonté d'avoir une intervention directe sur la société, se remémore Christian Patey diplômé en 1985 de l'école

d'architecture de Paris La Villette. Je me disais que l'architecture allait être un outil facilitateur pour que les gens vivent ensemble avec une espèce de bienveillance. C'était une volonté égalitariste. »

Clin d'œil à cette aspiration, on retrouve sur la façade de ses bureaux une photo du père du socialisme libertaire, écrivain et révolutionnaire russe : Mikhaïl Bakounine. « C'est par fidélité. Comme les gens qui ont la sainte Vierge sur la cheminée ou le Christ au-dessus du lit. C'est un rappel à l'ordre », sourit l'homme un verre de whisky

Yamazaki à la main dans l'appartement où il nous reçoit. Voix grave, ample, fumeur invétéré, rétif aux diktats de toute nature, il confie son amour immodéré pour la liberté vis-à-vis de tout, et surtout des autres.

Et c'est parce qu'il veut être indépendant qu'il a fondé la Compagnie d'architecture nouvelle afin d'assurer à la fois la logique financière de porteur de projet et la création architecturale pure. « Quand je fais de l'architecture l'argent est trop présent, regrette Christian Patey. Antérieurement les architectes avaient des projets, une vision

## Bio express ►

- 1958 : naissance à la clinique Sainte-Marie à Chambéry.
- 1983 : sortie du film *L'Argent*, de Robert Bresson, où il obtient le premier rôle.
- 1985 : diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette.
- 1991 : création de la Compagnie d'architecture nouvelle.
- 2023 : inauguration du Chambéry Savoie Stadium, le nouveau stade municipal de Chambéry, dont il est l'architecte.

politique qui se traduisait dans l'architecture. On est devenu progressivement des faiseurs, en fonction des demandes émanant de promoteurs qui n'ont comme seule vocation que de faire de l'argent. » Encore lui.

L'architecte aux 700 à 800 projets, menés aussi bien en Savoie dans le Pas-de-Calais qu'en Corse, essaye ainsi de concilier ses aspirations dans ses réalisations architecturales. Outre la ZAC de Vetrotex où il mène un gros chantier d'habitations modernes, sa dernière réalisation emblématique est le Chambéry Savoie Stadium. Une enceinte sportive très réussie d'où l'on peut contempler les massifs des Bauges, de Belledonne, de l'Épine et de la Chartreuse tout en regardant un match de rugby ou de football.

« Je ne suis pas un architecte formaliste. Je ne fais pas les choses pour qu'elles soient belles, explique son concepteur. Ce qui va rendre beau le stade c'est sa vie intrinsèque qui répond à une problématique, un besoin. La forme est bonne si la fonction est satisfaite. »

Même s'il n'est pas encore à la retraite, le père de famille d'un garçon et d'une fille bientôt trentenaires y songe. Ce dernier souhaite bientôt entamer des négociations afin de transmettre en interne son entreprise, qui compte 30 salariés, une façon de transmettre un capital sans faire de profits excessifs. Avec Bakounine au-dessus de sa tête, Christian Patey semble bien déterminé à mettre loin de lui les démons que Robert Bresson lui a mis dans la tête.

● Vincent Kranen

Pays de Savoie

# Habitat indigne : saviez-vous qu'il faut un permis de louer dans certaines communes ?

Instauré par la loi Alur de 2014, le permis de louer donne la possibilité aux communes de contraindre les bailleurs privés à demander une autorisation avant toute mise en location de leurs biens. Peu connaissent ce dispositif.

**A**lors qu'il s'applique dans au moins 350 communes françaises, le dispositif du permis de louer n'est pas connu de la majorité des propriétaires bailleurs et d'une part significative d'agences immobilières, d'après une étude (\*) de Smartloc.fr, outil en ligne de gestion locative dédié aux bailleurs.

## ● Lutter contre les logements indignes

La loi Alur de 2014 permet aux communes et intercommunalités de soumettre la mise en location d'un logement vide ou meublé (hors locations touristiques) par un propriétaire bailleur à une autorisation préalable ou à une déclaration. L'objectif de ce dispositif : lutter contre l'habitat indigne et le logement insalubre.

Ce permis de louer s'applique, en fonction du choix de la commune, sur une zone ou un type de logement spécifique. Certaines communes ciblent notamment des quartiers, d'autres des logements anciens ou des chambres issues de divisions de maisons individuelles.

## ● Une méconnaissance du dispositif

Selon le sondage de Smart-



La mesure est souvent utilisée dans les villes avec des centres anciens qui peuvent abriter des logements délabrés. Archives photo Le DL/Céleste Thorogood

loc, 73 % des bailleurs ne savent pas que leurs locations sont soumises au permis de louer.

Du côté des agences immobilières, elles sont 39 % à ne pas savoir de quoi il s'agit.

## ● Pour certains, un non-respect volontaire de leurs obligations

Une partie des sondés ont répondu qu'ils avaient choisi de ne pas faire la demande à la mairie en connaissance de cause. Parmi leurs raisons : le délai d'attente pour un éventuel passage de la mairie (pour les autorisations), la mairie qui ne répond pas sur les précédentes demandes (pour les

autorisations) ou encore le coût de la demande (environ 100 € dans certaines communes).

## ● Difficile à appréhender

Il n'existe pas de base de données centralisée des communes appliquant le dispositif, ce qui peut expliquer la méconnaissance du permis de louer, selon Smartloc qui évalue à 388 le nombre de communes françaises concernées. Un rapport parlementaire datant de février 2022 fait état, lui, de 350 communes.

De plus, les informations sur les sites des mairies seraient incomplètes ou mal présentées, avec des zonages com-

plexes à appréhender (le dispositif peut par exemple s'appliquer sur une partie d'une rue mais pas sur le trottoir d'en face).

## ● Caroline Chaloin

(\*) Réalisée auprès de 101 propriétaires et agences immobilières entre décembre 2021 et janvier 2022 dans les communes concernées par le dispositif

## L'info en + ► Quelles communes ont choisi ce dispositif ?

- En Isère : Grenoble (deux secteurs), Voiron, Vienne, La Tour-du-Pin Saint-Marcellin et Saint-Sauveur (autorisation de louer).
- En Savoie : Chambéry et Challes-les-Eaux (autorisation).
- En Drôme : Saint-Vallier (autorisation), Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme (déclaration).
- En Ardèche : Tournon et Le Teil (autorisation).
- Dans l'Ain : Nantua (autorisation et déclaration).
- Dans la Loire : Roanne et Riorges (autorisation).
- En Vaucluse : Carpentras, Cavillon et L'Isle-sur-la-Sorgue (autorisation).
- Dans le Doubs : Besançon (autorisation).
- Dans le Haut-Rhin : Guebwiller (autorisation).
- En Moselle : Communauté d'agglomération du Val de Fensch (autorisation).
- En Meuse : Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (autorisation).
- En Haute-Saône : Luxeuil-Bains (déclaration).
- Sur le territoire d'Orange et de Caderousse (Vaucluse), le permis de louer sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## Comment ça marche

Le permis de louer recoupe trois types de mécanismes :

► L'autorisation préalable de mise en location (APML) : elle se fait avant la signature du bail. La mairie diligente éventuellement une inspection pour donner ou non son autorisation de louer.

► La déclaration de mise en location (DML) : elle se fait après la signature du bail. La mairie est simplement informée de chaque mise en location, elle ne peut a priori pas s'y opposer.

L'objectif est de donner à la commune les moyens de réaliser des contrôles a posteriori.

L'absence de déclaration de mise en location est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € et jusqu'à 15 000 € en cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans.

► L'autorisation préalable de diviser (APD) : moins utilisée, elle s'adresse aux bailleurs qui veulent diviser leurs maisons individuelles

en lots indépendants, notamment des chambres individuelles en colocation.

En cas de défaut de demande d'autorisation préalable, le préfet invite le bailleur à procéder à la régularisation de sa situation dans un délai d'un mois. En l'absence de retour de sa part, il peut lui ordonner le paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € dans le délai d'un an à compter de la constatation des manquements.

# Comment l'habitat partagé redéfinit le concept du vivre ensemble

Ils sont onze adultes et neuf enfants, et ont décidé d'habiter ensemble. Au Château Partagé, chaque famille a son propre appartement. Mais à la différence d'une copropriété, le bâtiment est également un lieu de travail. Entre voisinage et convictions, ils ont choisi l'habitat partagé.

Ils n'ont pas la vie de château mais ont choisi leur propre mode de vie, en suivant leur cœur, en vivant ensemble. Idéalistes, pragmatiques ou carrément précurseurs, c'est à vous de voir.

Sur les hauteurs du lac d'Aiguebelette, dans la commune de Dullin se trouve le Château Partagé. Cette ancienne maison de maître du XVIII<sup>e</sup> siècle, reconverte en colonie de vacances après guerre, est occupée depuis une quinzaine d'années par six familles. Ici, pas de châtélains, mais des familles qui se sont lancées dans l'habitat partagé. Le concept : permettre à des habitants de partager des lieux de vie pour créer du lien social. Il se compose d'un espace privé pour chaque personne ou famille, et

d'autres espaces partagés. À chaque groupe d'imaginer ses propres règles, son propre fonctionnement.

**« Un voisinage normal, avec un curseur un peu plus poussé »**

« Avec ma femme, nous revenions d'un voyage en Afrique. L'idée est née là-bas. Nous voulions partager davantage avec nos voisins. Nous fonctionnons comme un voisinage normal, mais notre curseur est poussé un peu plus loin que la plupart des habitants », témoigne Thomas Le Francq, un des fondateurs du Château Partagé.

Chaque famille dispose donc de son propre appartement, mais les habitants se réunissent chaque semaine pour organiser la vie du bâtiment, l'entretien des 5 000 m<sup>2</sup> en commun. Un fonctionnement inspiré de 1968 ou encore de l'habitat collectif des années 30.

Au-delà d'un lieu de vie, le Château Partagé est aussi un lieu de travail. Du bâtiment de

colonie de vacances, les habitants ont gardé la cuisine collective et une salle d'activités, qu'ils louent à des groupes pour réaliser des stages de danse, de yoga ou encore des séminaires d'entreprises. Des chambres d'hôtes sont également disponibles, et le Château Partagé bénéficie du label Accueil paysan. Une manière de s'impliquer dans la vie locale, et de faire découvrir ce mode de vie au plus grand nombre.

Plusieurs habitants y ont même installé une activité professionnelle : maraîchage, boulangerie, ostéopathie douce, tournage sur bois... Et une semaine dans l'année, le Château Partagé propose également des chantiers participatifs pour aider aux chantiers du jardin ou de la maison.

**Des élections pour se répartir les tâches**

« Habiter ici implique un engagement pour participer au lieu. Ce n'est pas un choix pour s'alléger. Ça vient plutôt des tripes, pour la richesse humaine », témoigne Thomas Le

Francq. Et pour cause. Vivre en communauté nécessite des règles, des compromis. « C'est comme partout. Il faut parfois gérer les tensions autour de l'argent, de la propriété privée ou encore les ego de chacun... » Pour y voir plus clair, les habitants se sont montés en SCI pour la gestion de la propriété et en association pour la gestion avec l'extérieur. Ils ont également mis en place un système d'élection. Tous les deux ans, des petits groupes de deux ou trois personnes sont élus pour gérer les problématiques juridiques, alimentaires, de lien humain... Les pôles tournent, ce qui permet que chacun s'implique. »

Si le fonctionnement du Château Partagé est bien rodé, il a fallu de nombreuses années pour trouver un équilibre. C'est pourquoi les habitants ont organisé une journée portes ouvertes début novembre, pour proposer aux personnes intéressées d'en savoir plus sur l'organisation d'un habitat partagé.

● Sarah Cortay

Plus d'informations sur [www.lechateau partage.fr](http://www.lechateau partage.fr)



Cela fait une quinzaine d'années que Thomas Le Francq et d'autres personnes ont lancé le Château Partagé. Le concept : permettre à des habitants de partager des lieux de vie pour créer du lien social. Il se compose d'un espace privé pour chaque personne ou famille, et d'autres espaces partagés.

Photo Le DL/Tom Pham Van Suu

## « Un moyen d'inventer d'autres manières d'habiter »

### Questions à ►

Aline Cherigui, chargée de projet habitat participatif et assistance de maîtrise d'usage pour l'association Unitoit, qui accompagne les projets d'habitat participatif.



### Quelle est la différence entre l'habitat partagé et la copropriété ?

« Dans le cas de l'habitat partagé ou habitat participatif, les habitants partagent des espaces communs et

assurent la gestion du lieu, alors que les copropriétés confient souvent la gestion et l'entretien à des entreprises extérieures. L'habitat participatif est un projet

monté à l'initiative des gens en mutualisant leurs ressources, qui définissent eux-mêmes la manière dont ils souhaitent fonctionner. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) encadre l'habitat participatif. À la différence des copropriétés, il y a des questions de valeurs qui sont derrière. »

### Pourquoi se tourner vers l'habitat partagé ?

« Les motivations sont variées. Globalement, ce sont des gens qui considèrent que la vie telle qu'on la

connaît aujourd'hui arrive à son terme. Il est beaucoup plus compliqué d'obtenir une maison et un jardin individuels, et ils souhaitent changer leur façon de vivre. On retrouve également des valeurs de sobriété énergétique, des problématiques environnementales ou encore une volonté de rompre avec l'isolement pour les retraités. »

### Est-ce une mode ou une tendance vouée à perdurer ?

« Les projets regroupent des gens qui souhaitent

inventer d'autres manières d'habiter. Chaque projet est différent en fonction des personnes qui le conçoivent. Parmi ceux qui sont recensés, on retrouve des structures qui accompagnent le projet, mais certains se débrouillent seuls. Les profils sont variés, et tous les projets ne sont pas recensés. Certains partagent un jardin, un atelier, d'autres carrément des pièces de vie, les possibilités sont multiples en fonction des projets. »

● Propos recueillis par S.C.



## Quelle est la situation en Savoie ?

Si l'habitat partagé fait de plus en plus d'adeptes, il n'a en fait rien de révolutionnaire. Cette forme d'habitat rappelle les maisons familiales d'antan, où les générations se partageaient l'espace, ou encore diverses formes d'habitat des années 60. Et pour cause. En Savoie, l'espace est limité et les opportunités d'acheter aussi. Sans compter le prix du foncier qui contraint largement les Savoyards, donc de plus en plus de personnes de se tourner vers une autre manière d'habiter.

La Coopérative Oasis et Habitat participatif France ont ainsi recensé une vingtaine de projets d'habitat participatif actuellement en travaux dans le département, dont 11 autour de Chambéry, trois projets

aboutis et trois à l'étude. « Ce sont uniquement des projets recensés, donc des groupes de personnes qui ont fait appel à des organismes pour les accompagner dans la démarche, mais il y en a d'autres qui ne figurent pas sur la carte », précise Aline Cherigui, chargée de projet habitat participatif et assistance de maîtrise d'usage pour l'association Unitoit.

Pourtant, peu de ces projets se trouvent en station de ski, malgré la difficulté d'accéder au foncier. « Construire ensemble ne veut pas forcément dire moins cher. Ces projets se font sur des modes de construction vertueux donc à construction égale, les habitants vont gagner sur la qualité... Et pas sur le coût. Sans



Parmi les projets d'habitat participatif qui se sont développés en Savoie, certains ont choisi de partager un jardin ou des garages avec les autres habitants. Au Château Partagé à Dullin, la cuisine collective et la salle de séjour sert notamment à accueillir des groupes lors de stages ou de chambres d'hôtes. Photo Le DL/Tom Pham Van Suu

compter que le foncier est hors de prix, donc il est très difficile de monter ce genre de projet en station », explique la chargée de projet.

L'organisme a en fait davantage de sollicitations de la part de familles et de jeunes, mais également de seniors ou de personnes arrivant à la retraite, qui souhaitent rompre avec l'isolement ou qui ne veulent pas finir en Ehpad. Un projet intergénérationnel a notamment ouvert à Bassens en 2023. Le Tiss'âge compte 33 logements à destination des seniors, de familles à faible revenus et à des personnes en situation de handicap. D'autres projets se montent avec un bailleur social pour davantage de mixité sociale.

● S.C.

# Jacques Labro, l'architecte d'Avoriaz, s'est éteint

Décédé ce 11 novembre, le frère de l'écrivain et réalisateur Philippe Labro avait 89 ans. Jacques Labro avait aussi créé la station de la Tania ou le centre international de rencontres de Courchevel en Savoie. Jean-François Lyon-Caen, fondateur du master recherche à l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble et auteur d'un ouvrage qui lui était consacré\* lui rend hommage.

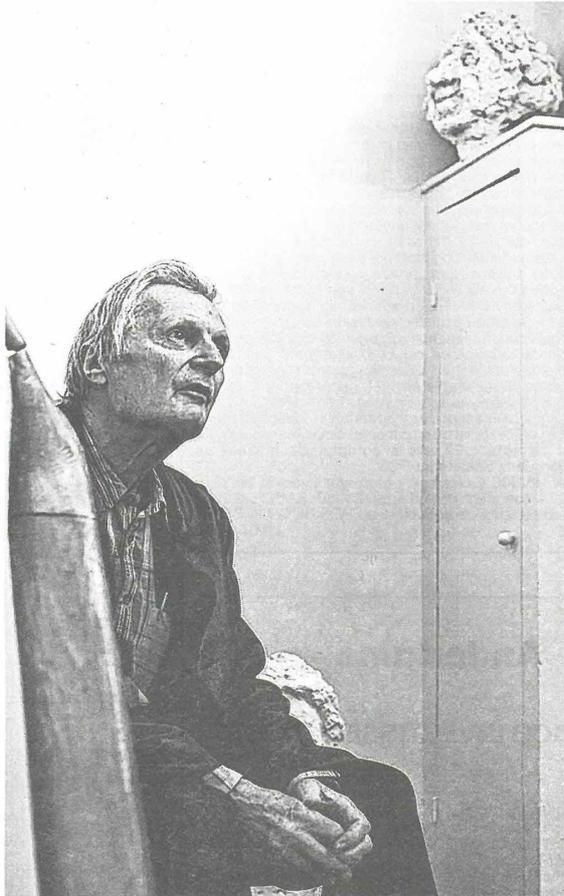
À u nom de Jacques Labro, architecte et urbaniste, est attachée la station de sports d'hiver d'Avoriaz (Haute-Savoie) qu'il conçoit au milieu des années 60. C'est la première commande qu'il obtient après ses études d'architecture dans l'atelier Lemaire à l'école des Beaux-Arts à Paris, au cours desquelles il obtient le Prix de Rome en 1961.

Labro a très vite puisé son inspiration hors de l'école du Bauhaus qui dominait alors l'enseignement. Il a découvert les travaux des architectes expressionnistes allemands comme Hans Scharoun, Hugo Häring, Bruno Taut, finlandais Alvar Aalto, anglo-suédois Ralph Erskine ou américains Frank Lloyd Wright, Bruce Goff, Charles Moore qu'il découvre aux États-Unis et au Mexique en 1964.

Avec plusieurs de ses camarades étudiants en architecture (P. Lombard, J.-J. Orzoni ou J.-M. Roques), il conçoit le plan d'Avoriaz pour le groupe de promotion Brémond-Lafont, selon le principe de la station sans voitures. Il réalise les premières constructions d'Avoriaz dont *L'hôtel des Dromonts* et obtient le prix de l'Équerre d'Argent en 1966.

## Station d'altitude sans voitures

Convaincu que la stricte démarche fonctionnaliste ne peut s'appliquer seule, il rêve pour Avoriaz d'une station d'altitude sans voitures composée d'une interpénétration des espaces intérieurs et extérieurs : "... la nature est une source d'inspiration, des lignes qui se brisent, la matière



L'architecte d'Avoriaz avait également réalisé des projets touristiques sur le littoral et des programmes d'aménagements urbains, en France et à l'étranger.  
Photo Éric Dessert. Région Auvergne-Rhône-Alpes

de la roche, des silhouettes découpées dans le ciel, tout me conforte à oublier le parallélépipède rectangle et les axes de symétrie, pour trouver une écriture architecturale plus libre..."

Il adopte les plans en éventail qui apportent des vues multiples. Les appartements sont assemblés comme des chalets disposés sous une toiture, quel que soit l'étage. Les couvertures en bois recouvertes de neige enveloppent les édifices jusqu'au sol d'où elles émergent comme des épiciées. Les cheminées sont modelées comme des sculptures et les voiles de béton sont percés et allégés de toute matière inutile. L'architecture est fragmentée et évite ainsi les répétitions.

Labro entretient sa créativité par le dessin, qu'il pratique continuellement à l'atelier de la Grande Chaumière (Paris). Avoriaz est immédiatement reconnue comme un encouragement à approfondir des réponses alternatives dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. « On n'aurait jamais cru que l'on puisse construire ce que tu imaginais aux Beaux-Arts ! », paroles prononcées par Aymeric Zubléna, président de l'Académie d'Architecture lors de la réception de Labro en 2002.

## En France et à l'étranger

Jacques Labro s'engage aussi dans d'importants projets touristiques et de loisirs en France

et à l'étranger, ainsi que des projets de maisons, de logements, d'équipements et d'espaces publics en milieu urbain.

Tous présentent un grand intérêt architectural et urbain, malgré une relative méconnaissance du public. Parmi ces réalisations, en 1968 le domaine de Ciappili et de Sperone en Corse avec des maisons en bois ; en 1973, le centre international de rencontres de la Facim, à Courchevel 1850 ; en 1978, la ZAC Jemmapes Grange-aux-Belles à Paris qui s'étend sur cinq hectares entre la place du Colonel Fabien et le canal de l'Ourcq, avec 1 350 logements, équipements et espaces publics implantés autour d'un cœur d'îlot ouvert sur le quartier ; en 1985, le quartier Sainte-Anne comprenant 200 logements sociaux réalisés dans le cœur historique de Nogent-sur-Marne ; en 1986, place de l'Europe (Saint-Nom-la-Bretèche) une galerie marchande formant une place au cœur d'un quartier pavillonnaire ; en 1989, la station de la Tania, en Savoie ; en 1999, l'îlot Meaux-La Villette avec 30 logements sociaux pour lesquels Labro propose une démarche personnelle faite d'un métissage de matériaux, comme il avait su en proposer précédemment en Provence ou dans les Alpes, éloigné de la mode high-tech. Et de nombreux projets à l'étranger, en Algérie, au Brésil, en Corée du Sud, en Grèce...

« Pendant plus d'un demi-siècle, Labro réussit à maintenir la cohérence architecturale et urbanistique d'Avoriaz »

À l'étonnement suscité par la découverte de ses réalisations répondait la discrétion de Jacques Labro, tourné continuellement vers sa passion créative. Pendant plus d'un demi-siècle, Labro réussit à maintenir la cohérence architecturale et urbanistique d'Avoriaz, tout en assurant son développement en collaboration étroite avec Gérard Brémond, promoteur de la station puis fondateur de la

## En dates ► Jacques Labro, une vie



Jacques Labro, né à Paris est mort à l'âge de 89 ans.  
Archives photo Le DL

- 7 mai 1935 : naissance à Paris.
- 1961 : prix de Rome.
- 1963 : architecte DPLG (diplômé par le gouvernement).
- 1964-2020 : architecte urbaniste de la station d'Avoriaz.
- 1968 : prix Équerre d'Argent pour les trois premiers édifices d'Avoriaz.
- 1983-2002 : professeur d'architecture à l'école Paris-Charenton.
- 1985 : médaille d'argent de l'Académie d'Architecture.
- 2002 : membre de l'Académie d'architecture.
- 2003 : label Architecture contemporaine remarquable attribué à l'urbanisme et l'architecture d'Avoriaz.
- 2008 : fonds Jacques Labro, archives départementales de Haute-Savoie.
- 2024 : inscription aux Monuments historiques d'un des premiers immeubles à Avoriaz.

société Pierres & Vacances. Situation unique d'une station construite de toutes pièces grâce à la confiance nouée entre les deux protagonistes.

L'État a choisi d'attribuer en 2003 le label Architecture Contemporaine Remarquable à Avoriaz, et aujourd'hui d'envisager la protection au titre des Monuments historiques l'une des premières réalisations de la station.

(\*) Jacques Labro, architecte urbaniste, de l'imaginaire au réel, Caue éditeur, Annecy 2012, 160 pages.

Chambéry

# La Madrée recycle les locaux d'une ancienne usine

C'était l'une des stars du salon SoluCir, à Chambéry, au printemps dernier : le collectif d'artisans La Madrée dispose enfin de ses nouveaux locaux en plein cœur de la ville. Mais qui sont ces professionnels qui se sont regroupés sous la bannière du réemploi de matériaux ?

L'entrée ne paye pas de mine, dans cette cour intérieure d'un bâtiment située 3 rue de la Banque à Chambéry. Une ancienne usine de maroquinerie puis une ancienne salle de sport qui avait fait faillite pendant le Covid jouissaient jadis de ces grands locaux. Depuis ce début d'année, ces lieux reprennent vie grâce à la Manufacture du Réemploi (La Madrée), une association qui fait collaborer onze artisans sous la valeur commune du réemploi. Ils seront inaugurés en grande pompe ce jeudi 14 novembre, en présence d'élus, après plusieurs mois de travaux.

Désormais ce gigantesque entrepôt abrite le jeune collectif qui casse les codes de l'artisanat classique : « On essaye de maximiser l'usage de matériaux de seconde main pour chaque projet », disent tous les membres de La Madrée. Ils avaient été remarqués lors du salon SoluCir de Chambéry.

Ils sont ébénistes, menuisiers, artiste spécialisé en gravure, métallier, architecte,



Une partie de l'équipe de La Madrée : Hanneke Van Der Most, Damien Barru, Émeline Froment, Nicolas Fenestraz, Nina Carrillo, Alexandra Barret et Alexandra Fortunet. Photo Le DL/Sam.B.

transformatrice de mobilier, brocanteuse et tufteuse\* et même "abat-jouriste"... Ils mutualisent leurs compétences, travaillent en synergie avec en toile de fond des valeurs écologistes. D'où cette volonté d'utiliser des matériaux de seconde main.

## Un travail en équipe

Quand un projet s'offre à l'un d'eux et concerne plusieurs matières comme le bois, le

métal et des tissus, les spécialistes de chaque discipline collaborent naturellement ensemble. « Cela permet de gagner du temps. On partage beaucoup de choses : nos clients, nos réseaux d'approvisionnements et même nos outils », explique Hanneke Van Der Most, menuisière et ébéniste.

Cette collaboration est essentielle au sein de l'association. Même si chacun est une entreprise individuelle avec son chiffre d'affaires propre, le

travail en équipe n'est pas une mauvaise idée : « Quand on manque d'inspiration, on peut avoir des nouvelles idées », fait remarquer Hanneke Van Der Most en montrant un projet réalisé avec une autre menuisière, Nina Carrillo. Sans parler du fait de mutualiser les locaux qui représente des économies importantes. Hanneke était dans un garage de 14 m<sup>2</sup> avant de se retrouver dans ces locaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Et chaque ébéniste-menuisier a investi dans une

machine pour traiter le bois, dont chacun peut se servir.

## Approvisionnement local

Pour le client, s'il peut s'y retrouver avec des prix intéressants selon ses besoins, la plus-value est écologique. Car le réemploi, c'est la récupération d'un matériau avant qu'il ne devienne un déchet. Ce qui fait que les onze de La Madrée veillent activement à la découverte de nouveaux gisements de matériaux.

Leurs filières d'approvisionnement sont locales. Plusieurs partenariats ont été signés avec des entreprises comme le centre de tri de textile de Tri-Vallées, à Gilly-sur-Isère ou encore avec la mathériauthèque Enfin ! Réemploi, à Chambéry. « La seule difficulté, c'est de trouver des métaux car cela a une vraie valeur marchande, mais j'en trouve grâce à des dons de particuliers ou en recyclerie », détaille Nicolas Fenestraz, le métallier du groupe.

Le grand public pourra découvrir La Madrée prochainement : le collectif organisera un marché de Noël dans ses locaux les 7 et 8 décembre.

● **Samy Benattia**

(\*) Le tufting est une technique de tissage artisanale avec de la laine. Plus d'infos : [contact@la-madree.fr](mailto:contact@la-madree.fr)  
Retrouvez notre diaporama sur [leadauphin.com](http://leadauphin.com)

Albertville

# Saint-Sigismond : quel devenir pour le secteur du Noyer ?

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, le secteur du Noyer (Saint-Sigismond) fait l'objet d'une étude urbaine visant à élaborer une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Ce mardi 12 novembre, une réunion publique a permis de présenter aux habitants « les grandes lignes » pour les 10 à 15 prochaines années.

Depuis plusieurs mois, la municipalité d'Albertville travaille sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), dont l'adoption définitive pourrait intervenir au printemps 2025. Trois réunions publiques ont permis de présenter aux habitants ce que prévoit, en termes d'aménagement, le nouveau projet. Une quatrième, plus spécifique, s'est tenue, ce mardi 12 novembre à la salle du Val des Roses, pour évoquer l'avenir du secteur du Noyer dans le quartier de Saint-Sigismond. Ce périmètre de 32 500m<sup>2</sup>, formant un triangle, s'étend de la rue Suarez (au niveau du parking des Sœurs) jusqu'à l'intersection avec la rue Félix Chautemps et au chemin des Galibouds (après le passage à niveau).

## « Une structure paysagère inexistante »

« Les différentes municipalités ont longtemps envisagé un aménagement d'ensemble pour cette zone, a rappelé, en préambule, Frédéric Burnier Framboret, le maire d'Albertville. C'est un secteur qui a fait couler beaucoup d'encre, notamment par rapport à des successions ou des propriétés difficiles à acquérir. » Pour l'édile,



Le secteur du Noyer comprend la rue Suarez (au niveau du parking des Sœurs) jusqu'à l'intersection avec la rue Félix-Chautemps et au chemin des Galibouds (après le passage à niveau). Photo Le DL/J.P.

en élaborant une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), l'enjeu est de « voir ce que pourrait devenir le quartier d'ici 10 ou 15 ans. On est en proximité du centre-ville, on sait qu'il y a un besoin de renouveau en termes d'habitat. » Pour Karine Martinato, adjointe à l'urbanisme, l'objectif est également de « redynamiser le lien entre l'hyper centre et les coteaux de Saint-Sigismond. »

Dans un premier temps, le bureau d'études Jasp (basé à Villeurbanne) a réalisé un état des lieux. « C'est un secteur avec de nombreuses propriétés communales », a indiqué l'urbaniste, Sarah Cohen. « Mais la structure paysagère est inexistante, a ajouté Jaime

Su Pretell, le gérant. L'espace public est essentiellement fonctionnel, routier et peu qualitatif offrant un espace réduit aux piétons. On a également identifié un cœur d'îlot morcelé et peu accessible depuis le chemin des Galibouds. »

Puis, il a avancé quelques pistes de développement pour l'avenir, avec notamment la création d'un axe dédié aux mobilités douces (du chemin des Galibouds jusqu'à la rue Suarez) pour assurer une continuité piétonne et paysagère entre le cimetière, le jardin public au sud de l'église et la place Biguet. Il a aussi été envisagé l'aménagement d'un parc public le long du chemin des Galibouds. « Nous voulons assurer l'équilibre entre la densifica-

tion et la qualité du cadre de vie au bénéfice des habitants avec le développement d'espaces publics paysagers », a souligné Jaime Su Pretell.

## 1 000 habitants supplémentaires sur le secteur ?

Par ailleurs, le bureau d'études a défini six secteurs à bâtir, avec au total la construction possible de 250 à 290 logements. Un permis de construire a déjà été accordé pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 39 logements et trois locaux d'activité, à l'intersection entre la rue Félix Chautemps et le chemin des Galibouds. « Avec une moyenne de trois personnes par foyer, on

## Repère ► Un mois d'enquête publique

Après la présentation du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) au conseil municipal en septembre 2024, une enquête publique va se tenir du 20 janvier au 19 février 2025.

La population pourra consulter l'ensemble des documents en mairie. Un commissaire-enquêteur tiendra quatre permanences à l'hôtel de ville (dates encore à définir). Des remarques pourront ainsi être formulées par les habitants. « Les documents peuvent encore évoluer avant la clôture définitive du PLU qui aura lieu au printemps 2025 », a souligné Karine Martinato, adjointe à l'urbanisme.

pourrait espérer avoir 1 000 habitants supplémentaires, c'est inespéré », a reconnu Frédéric Burnier Framboret.

Aujourd'hui, toutes ces réflexions ne sont évidemment que des hypothèses. Il est même très probable que toutes ne se réalisent pas. « L'objectif de l'OAP, c'est de définir la stratégie de la commune sur un secteur particulier, a indiqué Sarah Cohen. Grâce à ce document d'urbanisme, toutes les demandes devront être compatibles avec les principes d'aménagement. » « On veut reprendre la main sur les futures constructions pour que ce ne soit pas anarchique », a conclu Frédéric Burnier Framboret.

● Jérémy Pena

## « Il n'y aura pas d'expropriation »

Après la présentation par le bureau d'études, la parole a été donnée à la cinquantaine de riverains présents ce mardi 12 novembre, salle du Val des Roses, pour cette réunion publique. « Où passera exactement l'axe dédié aux mobilités douces ? », a interrogé une Albertvilloise. « Actuellement, ce cheminement

n'existe pas, a affirmé Jaime Su Pretell, du bureau d'études Jasp. Sur la façade est, les bâtiments pourront être conservés. En revanche, côté ouest, on sera obligé d'utiliser du foncier pour créer cet axe. »

La même démarche est envisagée pour permettre l'élargissement de la rue Excoffier. « Mais il n'y aura

pas d'expropriation, a tenu à rassurer le maire Frédéric Burnier Framboret. On attendra qu'il y ait une vente des bâtiments. »

## « Avec l'OAP, on trace les grandes lignes pour l'avenir »

Pour l'édile, « nous travaillons sur un projet d'anticipation du futur dévelop-

pement du secteur, avec une vision sur 10, 15 ou 20 ans. Ça ne se fera pas demain. Jusqu'à présent, on a été contraint par le nombre de promoteurs qui souhaitent construire. On veut mettre le pied sur la pédale de frein. Avec l'OAP, on trace les grandes lignes pour l'avenir. »

● J.P.

## ► Sur le web

Retrouvez toute l'actualité d'Albertville et de sa région en scannant ce QR code.



La Biolle

# Une fréquentation record pour le Festival cinéma et ruralité



La barre des 4 000 entrées payantes a été une nouvelle fois dépassée. Photo Le DL/J.T.

Le Festival de La Biolle cinéma et ruralité s'est terminé ce lundi par la remise des prix. Les organisateurs dressent un bilan très positif de cette 40<sup>e</sup> édition.

Le rideau est tombé sur la 40<sup>e</sup> édition du Festival de La Biolle cinéma et ruralité, avec un bilan de fréquentation exceptionnel car la barre des 4 000 entrées payantes a été une nouvelle fois dépassée. Avec 4 117 festivaliers, le record de fréquentation est battu. 1 469 scolaires ont aussi participé à l'événement.

Dans le détail, le film *Vingt dieux*, une comédie de Louise Courvoisier dressant le portrait de la jeunesse rurale, a réuni plus de 300 festivaliers pour l'ouverture du festival, ce mardi 5 novembre.

Côté palmarès, ce lundi 11 novembre en soirée, le prix du public a été remis à *Paludier au féminin* de Sophie Averty, le prix du jury à *Les initiés* de Colas Gorce et un prix spécial du jury à *Mission castor* de Patrick Destiné.

## Le générique du festival réalisé par des écoliers

Tout au long de la semaine, les festivaliers pouvaient participer à un espace "découverte de la réalité virtuelle", pour vivre une expérience de cinéma inédite avec des images immersives du dispositif "réalité virtuelle" de Festivals connexion. Les films au programme étaient *Everest, une journée sur le toit du monde*, un hommage de Jonathan Griffith à l'alpiniste Ueli Steck, décé-

dé alors qu'il s'entraînait pour l'ascension de l'Everest sans utiliser de bouteille d'oxygène, et *À l'aube de l'art, un voyage dans la grotte Chauvet*.

Était également proposée l'exposition luxuriante et colorée "Les Jardins rocamboles au fil des saisons", de Bryony Jackson, une jeune artiste anglaise très inspirée par la ferme lorraine où elle vit.

Chaque année, le festival offre un atelier de réalisation à des enfants ou des jeunes pour créer un générique. Ce sont les élèves de la classe de CE2/CM1 de l'école de l'Albanaise d'Albens qui ont concocté et tourné celui de 2024 sous la houlette de Yann Bertin. Ce générique réalisé par les élèves était projeté avant chaque séance.

● Jacques Thomé

## La Motte-Servolex

# « Pour la première fois, la situation nous oblige à recourir à l'emprunt »

Le conseil municipal du 12 novembre a permis à l'adjoint aux finances Denis Callewaert de présenter le débat d'orientation budgétaire échauffé avec les services financiers qui ont été remerciés pour leur travail. Ce rapport non décisionnel permet de préparer le budget en contexte national.



Romain Dubonnet (au centre) a assisté à son premier conseil municipal en tant que conseiller. Né en 1998, il travaille à la Fédération française d'aviron. Photo Le DL/L.F.

La commune de La Motte-Servolex organise sa gestion en un budget principal sans budgets annexes. En raison du désengagement de l'État, la structure des recettes a évolué : la part de la fiscalité directe locale est passée de 37 % en 2010 à 50 % en 2023, tandis que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 16,5 % à 6 % sur la même période (cette DGF est la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales). La DGF communale a diminué d'un million d'euros en dix ans pour La Motte-Servolex.

### Les finances du CCAS sous perfusion

La fiscalité directe locale, constituée par la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, représente désormais la majorité des recettes de fonctionnement. Pour 2025, les recettes espérées sont de 7,4M€, prenant en compte une inflation prévue entre 1,8 % et 2 %.

Depuis 2023, les finances du CCAS, particulièrement de l'Ehpad, se sont fortement dégradées. En 2023, la commune a versé 980 000 €, incluant une avance de trésorerie de 280 000 € pour 2024. En 2024, une subvention exceptionnelle de 1 440 000 € sera nécessaire pour équilibrer le budget, et 1M€ devra être inscrit au budget prévisionnel 2025 pour limiter les déficits.

La collectivité n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2015, ni augmenté les impôts, privilégiant l'investissement sans en-

dettement. Cependant, les projets de rénovation énergétique et l'augmentation des frais de personnel et de l'aide au CCAS réduisent l'autofinancement, rendant nécessaire un nouvel emprunt estimé à 2 millions d'euros. Cette somme sera ajustée en fonction des résultats financiers de fin 2024 et des besoins d'investissement. « On a une situation saine, concluait Denis Callewaert, même si pour la première fois, la situation nous oblige à recourir à l'emprunt. »

● Laure Fromentin

### L'info en + ► L'adjoint à la culture démissionne, un nouvel élu le remplace

L'autre délibération qui a retenu l'attention concerne la démission de Dominique Folliet, adjoint à la culture. Après deux mandats, ce dernier a décidé de se désengager en bonne entente avec le conseil municipal.

Le maire ne nommera pas de nouvel adjoint à la culture, laissant Pascal Mithieu (adjoint) et Denis Callewaert (conseiller délégué) assurer l'intérim. Le conseil municipal a donc accueilli un nouveau membre : Romain Dubonnet.

# Face au vieillissement de la population, quelles solutions ?

À l'horizon 2070, la part des plus de 75 ans doublera sur Grand Lac, passant de 14 % à 28 % de la population. Grand Lac a commandé une étude sur les besoins sociaux en matière de gérontologie, via le CIAS. La démarche a été présentée lors du dernier conseil communautaire.

Il fait bon vieillir à Aix-les-Bains. Et ça se sait. Les personnes âgées ont toujours représenté une part importante de la population locale. Et ce n'est pas près de s'arrêter. À l'horizon 2070, les plus de 75 ans pèseront 28 %, contre 14 % actuellement sur l'ensemble du territoire de Grand Lac. Une info choc, donnée mardi 12 novembre par la directrice du CIAS Marie Renaud devant les élus du conseil communautaire.

La cheffe de service est en effet venue dresser le bilan de l'année 2024 en matière de gérontologie territoriale. Elle a également informé l'assemblée qu'une étude d'analyses et de prospectives serait lancée à la fin de l'année.

Car la situation est tendue. Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses. Et vivent plus longtemps, entraînant un accompagnement de la dépendance plus long aussi. Qu'elles soient en structures



L'Ehpad des Grillons a été construit dans les années 70. Le bâtiment est vieillissant. Grand Lac s'interroge donc sur son avenir. Photo Le DL/Muriel Bernard

d'hébergement ou à domicile.

## 70 % des plus de 80 ans vivent seuls à Aix

En effet, 50 % des plus de 80 ans vivent seuls chez eux (70 % sur Aix-les-Bains). Sur les 1 050 personnes à domicile disposant d'un dossier APA (allocation personnalisée d'autonomie), une grosse majorité est à Aix-les-Bains. La dépendance semble donc plus prégnante en zone urbaine. Ce qui est frappant également, c'est le degré élevé d'isolement que subissent ces personnes en ville.

Pour les soutenir, le CIAS dé-

ploie trois services : le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et la lutte contre l'isolement (Accord'Age). Mais ces services sont confrontés aux problèmes de fidélisation du personnel et à une vraie lourdeur financière. Toujours en déficit, ils ont nécessité il y a peu une subvention exceptionnelle de fonctionnement de la part de Grand Lac. Notamment pour absorber le trou financier créé par la revalorisation du barème indemnitaire, mesure indispensable au maintien des effectifs en poste.

Par ailleurs, l'intercommunalité est aussi confrontée au vieillissement de ses structures d'accueil (Ehpad et résidences) pour lesquelles il va bien falloir faire quelque chose.

## Définir des axes d'action prioritaires

Pour bien cerner ces problématiques, le CIAS souhaite déléguer à un prestataire extérieur l'animation et la réalisation d'une analyse des besoins sociaux du territoire en matière de gérontologie. « Cette analyse devra faire ressortir au moyen d'un diagnostic sociodémographique, les priorités du territoire et recenser ces besoins. Elle prendra en compte les apports des partenaires locaux et les données dont ils disposent. Enfin, elle sera un point d'appui pour définir les axes prioritaires en matière d'accompagnement et d'hébergement des personnes âgées sur le territoire Grand Lac », a détaillé la directrice du CIAS. Le lancement d'un appel d'offres pour trouver ce prestataire sera effectué en décembre 2024. L'analyse sera exécutée au premier semestre 2025 pour une restitution en septembre 2025, avec des solutions à la clé. Les élus auront alors à se prononcer sur les choix à opérer pour l'avenir.

● Muriel Bernard

## Comment le CIAS héberge les personnes âgées

Contrairement à d'autres, le CIAS de Grand Lac a une compétence exclusivement gérontologique (personnes âgées en situation de dépendance). Il compte 250 agents dont plus de 50 % sur le maintien à domicile. Soit le plus gros service de l'interco. Concurrencé par le secteur privé, le CIAS est sous convention financière avec le Département et l'ARS. Ce qui lui permet d'accueillir des personnes à faibles revenus, grâce à une habilitation à l'aide sociale.

## Trois résidences en gestion

En plus de l'aide à domicile, le CIAS gère trois structures : l'Ehpad des Grillons, l'Ehpad des Fontanettes (Chindrieux) et la résidence autonome l'Orée du Bois. Aux Grillons, on trouve 87 lits répartis en trois unités. L'Ehpad propose par ailleurs trois places d'hébergement temporaire. Construit dans les années 70, le bâtiment est vieillissant. Malgré cela, on y fait la queue pour rentrer. Actuellement, 400 dossiers sont en attente. À raison de 15 admissions par an, celle-ci promet d'être longue...

L'Ehpad des Fontanettes est plus récent. Ouvert en 2003, il compte 16 places, plus une en hébergement temporaire. Une extension est en cours pour quatre nouvelles chambres, accompagnée d'une rénovation géothermique.

Enfin, la résidence de l'Orée du bois n'est pas une structure médicalisée. Les 77 studios de 33 m<sup>2</sup> permettent aux plus de 60 ans de vivre en semi-collectivité, avec des services de restauration, laverie, chambre d'hôtes, salle de gym, minibus et animations. Mais là aussi, le bâtiment des années 70 se dégrade... Et la santé des résidents aussi. Arrivés en autonomie, ils deviennent peu à peu dépendants. Or, la structure ne peut les prendre en charge...

● M.B.

## Dans les Ehpad, les soignants au bout du rouleau

Ce 14 novembre, en fin de matinée, il y avait du mouvement dans le hall des Grillons. Banderoles et gilets rouges sur le dos, les syndicalistes de FO sont venus à la rencontre des soignants et des pensionnaires du plus grand Ehpad géré par l'Agglo. Force ouvrière organisait un débrayage d'une heure dans les 12 Ehpad de la fonction publique du département, suivi d'une manifestation interprofessionnelle à Chambéry, l'après-midi.

« Nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme en 2019, mais rien n'a été fait : les personnels sont à bout de souffle », martelait Sandrine Pidoux, pour FO Grand lac. Des aides-soignants du Service de



Ce jeudi, soignants et résidents de l'Ehpad Les Grillons étaient mobilisés, à l'appel de FO. Photo Le DL/M.M.

soins infirmiers à domicile du CIAS avaient aussi fait le déplacement pour attester de ce constat alarmant. Eux sont une vingtaine, en tout, à œuvrer pour Grand Lac. Et sont souvent passés par la case Ehpad. Comme Alex, qui était

aux Grillons il y a trois ans. « En Ehpad, les absences sont très rarement remplacées, les astreintes du week-end sont systématiquement déclenchées. On a de moins en moins de temps, et des patients de plus en plus dépendants »,

témoigne le soignant. « Je fais ce métier depuis huit ans et je vois les choses évoluer dans le mauvais sens », appuie sa collègue, Cécile. « On ne peut pas passer plus de 10-20 minutes maximum avec un patient, alors qu'il faudrait le double », déplore la jeune femme.

Avant de parler hausse de salaire, la priorité, pour eux, serait déjà d'enrayer la chute de moyens octroyés par l'État pour prendre soin des aînés. « La seule façon qu'on a de tenir, c'est de changer d'établissement quand on n'en peut plus... Mais ça crée du turn-over », déplore Alex, qui persiste tout de même, comme les autres, par amour du métier.

● M.M.

Albertville

# Maison de la justice et du droit, une présence judiciaire de proximité

Depuis un mois, l'antenne albertvilloise de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Tarentaise est installée dans la tour Liberté du quartier du Val des Roses. La structure accueille les citoyens pour les informer sur leurs droits et leur proposer des modes alternatifs de règlement des différends.

En 2025, la Maison de la justice et du droit (MJD) de Tarentaise fêtera ses 20 ans. Pour l'occasion, avec quelques mois en avance, l'antenne d'Albertville s'est offert de nouveaux locaux flambant neufs. Ils sont situés au rez-de-chaussée de la tour "Liberté" dans le quartier du Val des Roses. Un nouveau départ pour la structure après deux ans et demi de transition.

« Couvrir au mieux le territoire »

En effet, en 2022, suite à un dégât des eaux lors d'un épisode pluvieux, les chefs de juridiction du tribunal judiciaire d'Albertville avaient pris la décision de fermer les locaux de la MJD (avenue Victor-Hugo). « En termes de sécurité, il était impossible d'accueillir du public, souligne Anne Gaches, la procureure de la République. À partir de ce jour-là, on a mesuré l'importance de la Maison de la justice et du droit. » De mai 2022 jusqu'à l'ouverture du nouvel espace, le 14 octobre dernier, l'accueil a donc été déplacé au palais de justice d'Albertville.



Les nouveaux locaux de la Maison de la justice et du droit sont situés au rez-de-chaussée de la tour Liberté dans le quartier du Val des Roses. Photo Le DL/J.P.

« Cette délocalisation était évidemment temporaire, complète Anne Chambellant, présidente du tribunal judiciaire d'Albertville. Ce nouveau lieu est conforme aux attentes des justiciables et des intervenants. Cette structure va pouvoir renaître de ses cendres puisque la MJD de Tarentaise a la particularité d'avoir deux sites, à Albertville et à Moûtiers. Nous souhaitons couvrir au mieux le territoire du tribunal administratif d'Albertville. »

L'objectif est également de proposer une présence judiciaire de proximité, de rapprocher les citoyens de la justice. « Aujourd'hui, les Maisons de la justice et du droit ont trouvé leur place dans le paysage ju-

diciaire français, complète Anne Chambellant. La mission de celle de Tarentaise s'articule autour de trois axes : l'accès aux droits, le développement des mesures de conciliation et de médiation, et le volet pénal avec la lutte contre la petite et moyenne délinquance avec des réponses alternatives aux poursuites. »

Des permanences avec des professionnels du droit

Pour répondre au mieux aux demandes des habitants, différents intervenants participent au fonctionnement de la MDJ en tenant des permanences : des professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires),

des associations (L'Agence départementale d'information sur le logement, l'Union départementale des associations familiales, l'Association Tutélaire des majeurs protégés...) et des acteurs institutionnels (conciliateur de justice, défenseur des droits, délégués du procureur).

« La structure est ouverte à tous, affirme Dominique Dugave, directrice du tribunal judiciaire d'Albertville. Le public est reçu par une greffière et un adjoint administratif. » Plusieurs salles permettent ensuite aux intervenants d'accueillir les citoyens dans des espaces fermés et sécurisés selon le planning établi. Par ailleurs, « un espace a été créé pour organiser des stages

6 364

En 2023, la Maison de la justice et du droit de Tarentaise (pour les sites d'Albertville et Moûtiers) a touché 6 364 personnes : 4 652 pour un accueil physique ou téléphonique, 349 pour l'accès aux droits (335 pour de l'information juridique et 28 pour l'aide aux victimes), 489 pour les modes alternatifs de règlements des différends (323 pour de la conciliation et 166 pour le défenseur des droits), et 874 pour l'activité pénale (dont 542 pour des alternatives aux poursuites).

dans le cadre d'alternatives aux poursuites. Cela peut intervenir suite à des infractions liées à la sécurité routière, aux stupéfiants ou aux violences intrafamiliales. » Des stages qui remplacent et effacent intégralement les poursuites judiciaires et administratives.

● Jérémie Pena

L'antenne d'Albertville est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures au 22 avenue Sainte-Thérèse (infos au 04 57 25 50 02 ou mjd-albertville@justice.fr). L'antenne de Moûtiers est ouverte du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures au 159 rue de la Chaudanne (infos au 04 79 24 39 12 ou mjd-moutiers@justice.fr).

## Apporter « une mixité d'usage » au sein du quartier

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Albertville souhaite « se réapproprié » le Val des Roses. « Dans les années 2010, c'était un quartier dit difficile, rappelle Frédéric Burnier Framboret, le maire. Depuis, la situation s'est bien apaisée, il y a moins d'incivilités et moins de délinquance. Mais on ne va pas crier victoire car il y a toujours des squats en soirée. »

Ce travail de longue haleine s'est matérialisé par l'installation d'une épicerie sociale et solidaire (Le Panier de Thérèse),

la présence de l'association Espoir 73 et le projet d'implantation d'habitat inclusif pour personnes âgées dans l'une des tours en lien avec la SEM4V (le bailleur social). « L'école du Val des Roses a également été réhabilitée pour huit millions d'euros, souligne le maire. On a tout mis en œuvre pour entraîner la mutation de ce quartier pour le rendre agréable à vivre avec une mixité d'usage. »

Pour Anne Chambellant, présidente du tribunal judi-

ciaire d'Albertville, l'installation de la Maison de la justice et du droit dans le quartier du Val des Roses est « un choix assumé pour participer à son développement. » « Ce n'était pas gagné d'avance mais aujourd'hui, on voit que ça fonctionne », conclut Frédéric Burnier Framboret.

● J.P.

Lors de l'inauguration des locaux, mardi 10 novembre, plusieurs acteurs ont signé la nouvelle convention de la MJD. Photo Le DL/J.P.



Apremont

# Huit millions d'euros par an pour la politique agricole départementale

Après la fin du Conseil Savoie Mont Blanc, le Département est de nouveau porteur des politiques agricole et forestière. Quatorze contrats de filière injecteront plus de huit millions d'euros annuels jusqu'en 2027.

Pionnier en matière de politique agricole, avant même la décentralisation, le Département de Savoie doit encore s'adapter, par la force des choses et la disparition du Conseil Savoie Mont Blanc qui la portait.

« On a pris le temps (NDLR : 18 mois de concertation avec 30 partenaires dont la chambre d'agriculture) pour répondre le mieux possible aux nouveaux défis qui se posent à l'agriculture et à la filière forêt-bois », soulignait le président Hervé Gaymard, mercredi 13 novembre à Apremont, à l'heure de signer 11 contrats de filière et deux contrats thématiques (pastoralisme et gestion du foncier agricole) pour l'agriculture, et un contrat pour la filière bois, pour la période 2024-2027.

« C'est un modèle propre à la Savoie, le plus adapté possible, avec l'ambition de pérenniser une agriculture d'excellence, durable, viable et rémunératrice, et un secteur forestier mieux structuré », ajoutait Gilbert Guigue, vice-président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt et l'eau. Signés pour quatre ans, ces contrats apporteront sept millions d'euros pour l'agriculture, plus d'un million pour la forêt par an, dès 2024.

Pour la filière forêt-bois, le Département articule son contrat



Dix-huit mois de concertation et de réflexion entre le Département et 30 partenaires ont permis d'adapter des politiques agricoles et forestières aux spécificités savoyardes. Photo Le DL/J.-F.C.

autour de cinq grandes orientations : ancrer la filière sur le territoire, développer une gestion durable et soutenable, promouvoir et innover en bois énergie et bois construction, s'adapter au changement climatique, et impliquer le public.

**243**  
dossiers ont été soutenus par le Département en 2024, pour un montant moyen de 10 000 euros

« En Savoie, la forêt, c'est un tiers du territoire (217 000 hectares dont 44 % de forêts publiques), 900 entreprises et

3 500 emplois pour 240 000 m<sup>3</sup> de bois récoltés par an, résumait Hervé Gaymard. Pourtant, on a des difficultés à bien l'exploiter, d'où un plan ambitieux avec nos partenaires, l'ONF, les propriétaires privés... » « Nous avons fait le choix d'un contrat unique pour engager l'ensemble des acteurs. C'est un travail d'ampleur, avec une menace : le dépérissement des forêts », insistait son vice-président.

La nouvelle politique agricole du Département vise à accompagner les organismes et exploitants (2 000 exploitations et 3 600 équivalents temps plein) et couvre l'ensemble des productions présentes en Savoie autour de sept orientations : s'adapter au changement climatique, renforcer la péren-

nité des exploitations pour assurer leur transmission, favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité, concourir à la qualité des produits et à la compétitivité par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail, améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral, et sensibiliser le public.

« Nous agissons en complément des financements européens et régionaux. En 2024, cela représente 243 dossiers soutenus pour un montant moyen de 10 000 euros », avouait Gilbert Guigue.

Président de la chambre d'agriculture, Cédric Laboret s'est félicité de ces politiques. « Notre devoir est de réfléchir à

ce dont on a besoin pour proposer les solutions de demain. Le changement climatique est une réalité, on va devoir vivre avec et s'adapter collectivement. »

Bruno Parmentier, ingénieur et économiste, spécialisé dans les questions agricoles et alimentaires, l'a bien rappelé, l'agriculture est le seul secteur trois fois concerné par le réchauffement : « Ses productions en sont victimes et doivent s'adapter. Elle émet 20 % des gaz à effet de serre en France. Mais elle est aussi une des seules solutions. Il va falloir produire plus et mieux, mais avec moins. »

La Savoie n'y fait pas exception. Chambéry a gagné trois degrés depuis 1947, plus que la moyenne planétaire...

● Jean-François Casanova

# Logement : une aide pour des jeunes sans ressources

Dans le cadre de l'expérimentation "Logement d'abord", un programme de l'État, les élus de Grand Chambéry ont validé un accompagnement sanitaire et social ainsi que financier d'un an pour des personnes âgées de 18 à 25 ans, isolées et sans solution en matière d'habitat.

D'abord ce double constat, rappelé par Gaëtan Pauchet. Le conseiller communautaire délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, lors du conseil communautaire du 7 novembre, a souligné l'attractivité de Grand Chambéry pour les jeunes. « On en a 1,7 % de plus que la moyenne nationale à Grand Chambéry, avec 29 266 personnes entre 15 et 29 ans, soit un cinquième de notre population », a-t-il argumenté.

## Un accompagnement sanitaire et social

Mais sur ce territoire, ce public voit ses difficultés augmenter : « 60 % des moins de 30 ans en demande de logement locatif social ont pour motif principal une situation de précarité, 20 % de ceux accompagnés par notre Mission locale jeunes vivent dans un logement précaire, et 30 % des appels départementaux au 115



Territoire attractif pour la jeunesse, l'agglomération présente cependant certains freins pour qu'elle puisse se loger. Photo Le DL/Sylvain Muscio

sont faits par des moins de 30 ans », a-t-il détaillé.

Dans le cadre du premier plan quinquennal de l'État nommé "Logement d'abord" et d'une réponse de l'agglomération à un appel à manifestation d'intérêt, un travail d'étude a été fait concernant l'accès au logement des jeunes sur Grand Chambéry. Dans ce contexte, la création d'un guichet d'accueil et d'information ainsi que la mise en œuvre d'une solution d'accès à un habitat pour des jeunes isolés a été préconisée et pro-

posée pour l'agglomération.

En parallèle, Grand Chambéry a mené une étude sur l'accompagnement des publics sans abri aux côtés des services de l'État, du Département et de l'Agence régionale de santé. L'ensemble des acteurs associatifs engagés dans l'accompagnement sanitaire et social du territoire ont été associés.

## Un projet financé par l'État

Ce travail se traduit aujourd'hui dans la mise en œuvre

d'une mesure d'accompagnement sanitaire et social pour 40 personnes dont dix jeunes sans ressources. En complément, une aide de 564 € par mois (sur un an maximum) sera versée pour ces dix personnes âgées de 18 à 25 ans sur leur chemin vers un logement pérenne. « Il faut mieux orienter et accompagner ceux sans emploi, sans formation, sans logement et sans soutien familial. Nous avons fait le choix d'expérimenter le versement d'un pécule pour que la ou le

jeune arrive à une responsabilité de gestion d'un budget, évidemment soumis à une logique d'engagement et d'accompagnement par une équipe de "Logement d'abord" composée de médecins, travailleurs sociaux, infirmiers et travailleurs pairs. L'idée est de viser l'autonomie financière et administrative », a détaillé Gaëtan Pauchet.

## « Quel est notre rôle et quel est celui de l'État ? »

Ce projet est financé intégralement par la délégation interministérielle (Dihal) pour un montant de 277 400 € pour un an. Brigitte Bochaton, conseillère communautaire et maire de Jacob-Bellecombette, s'est toutefois interrogée : « Je ne suis pas sûre qu'en un an on puisse résoudre le problème. Qu'est-ce qu'on fait ensuite ? Et quel est notre rôle et quel est celui de l'État, qui demande aux collectivités des efforts financiers et lance des appels à projets avec un pécule financier ? », a-t-elle lancé.

« Il faut se donner la possibilité d'expérimenter, avec un dispositif responsable, rigoureux, sans être une usine à gaz. Chacun peut faire sa part, on le fait avec tous les acteurs du social et de l'habitat », a répondu Gaëtan Pauchet.

● David Magnat

## La Plagne poursuit la rénovation de ses immeubles dans le centre

Si l'actualité se porte sur la réhabilitation de la résidence de tourisme Le Mont-Blanc, cette dernière s'inscrit dans une politique plus globale de rénovation, portée par la commune de La Plagne. « Cette réflexion à La Plagne-centre a débuté par la construction en 2008 de la chaufferie biomasse (au bois), qui a enclenché la rénovation complète de la galerie commerciale. De notre côté, les copropriétaires, nous avons pris conscience durant cette période sur la nécessité de rénover nos bâtiments, raconte Patrice Rème, président de l'Union des syndicats des copropriétaires et propriétaire de Plagne-centre (USC PPC), Une fois les rénovations du bâtiment Le Mont-Blanc et du bâtiment France achevées, La Plagne-centre sera rénovée à 90 % ».

### Le Mont-Blanc atypique

Le bâtiment de résidences Le Mont-Blanc domine le centre de la station, à 1 970 mètres d'altitude. Avec ses 17 étages, il est classé en tant qu'immeuble de grande hauteur (IGH). « Construit dans les années soixante, il est entièrement recouvert de bardages en bois vieillissants », explique le président de la USC PPC. Bien



La façade en bois de cet immeuble n'a jamais été rénovée depuis sa construction en 1966.

que reclassé en immeuble de moyenne hauteur (IMH) avec le bâtiment L'Everest, il n'a pas pour autant échappé au décret adopté en mai 2019 relatif à la protection incendie des IMH. « Cela complique notre démarche de rénovation puisque nous ne pouvons pas remettre un bardage en bois en raison de la hauteur du bâtiment. Notre dossier est donc complexe à plus d'un titre. » Patrice Rème l'affirme pourtant, de prime abord, c'est une réhabilitation très simple : « Il nous suffit de retirer le bardage en bois et de le remplacer par une ossature métallique et un bardage innovant,

Enveovents, signé Saint Gobain, en acier électrozingué. »

### Convaincre les copropriétaires

Même si les détails techniques sont désormais réglés, et Patrice Rème l'assure : « Ce projet peut être réalisé par n'importe quelle entreprise », sa mise en place s'avère plus difficile puisque la majorité des copropriétaires doit approuver le projet. « Cette réhabilitation est pourtant une volonté du conseil syndical et de l'assemblée générale mais cela représente une somme pour chacun. La majorité des copropriétaires sont là depuis longtemps. Ils sont passés du

statut de cadre à celui de retraité et n'ont plus fondamentalement l'envie d'investir dans ce projet. » Du côté de la collectivité, le maire, Jean-Luc Boch, soutient ce chantier en devenir et a même accéléré le processus d'obtention du permis de construire pour s'assurer de sa faisabilité. Le dossier ainsi que les différentes propositions de réalisations seront présentés en assemblée générale début 2025. La copropriété votera aussi le budget de ce projet, estimé entre 1,5 et 2 millions d'euros, sans aides car c'est une résidence secondaire. ●

CHARLOTTE RUYER

## Nouveau bâtiment pour l'école Vert Bois des Hauts-de-Chambéry

À Chambéry, le nouveau bâtiment de l'école Vert Bois a été livré après l'installation d'une école provisoire à l'automne 2021 et la démolition de l'ancienne école élémentaire en février 2022. L'objectif était de créer une école énergétiquement performante et

pouvant s'adapter à l'évolution des usages pédagogiques. Désormais, ce nouveau bâtiment dispose d'une flexibilité d'accueil avec onze salles de classes élémentaires et cinq maternelles pour accueillir cette année 229 élèves pour une capacité totale de

360 élèves ; d'une salle polyvalente de 30 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des activités variées ; d'une maison de l'enfance de 450 m<sup>2</sup> située au cœur de l'école. De plus, le bâtiment est sobre énergétiquement et respectueux de l'environnement pour s'implanter dans ce nouvel éco-

quartier. Ce projet, piloté par la Ville de Chambéry, a coûté 17,6 millions d'euros. Parmi les financeurs, il y a aussi l'État, la Région, le Département, la Dotation de soutien à l'investissement local et le Fonds européen de développement régional. ●

## La menuiserie Pellicier remporte un Trophée des artisans du patrimoine

Une entreprise savoyarde vient d'être récompensée lors de la 22<sup>e</sup> édition des Trophées des artisans du patrimoine et de l'environnement, organisée par la Capeb (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) Auvergne-Rhône-Alpes, le 25 octobre dernier, à Évian. La menuiserie Pellicier a été honorée dans la catégorie savoir-faire traditionnel, pour son intervention sur le chantier de la chapelle Saint-Anthelme, à Chignin. Spécialisée en huisserie, planche et meubles, l'entreprise familiale, basée aux Marches et certifiée Éco Artisan, a effectué la restauration intérieure de la sacristie de la chapelle. « Nous sommes intervenus sur ce chantier par un concours de circonstances.



© Épure architecture

La menuiserie Pellicier a été distinguée dans la catégorie savoir-faire traditionnel pour sa rénovation de la sacristie de la chapelle de Chignin.

*L'architecte en charge du chantier, Épure architecture, nous a contactés à la suite de la démission de l'entreprise de menuiserie qui avait été retenue. Tout avait été démonté et nous avons dû reconstituer le puzzle. Au final, nous avons réalisé le plancher en chêne, les fenêtres et l'intégralité des murs de la*

*sacristie, en noyer », explique le gérant, Gilles Pellicier. Née en 2003, la menuiserie Pellicier réalise aujourd'hui près de 600 000 euros de chiffre d'affaires. « Depuis huit ans, notre carnet de commandes est plein. Nous travaillons essentiellement dans la rénovation, en Isère et sur les deux Savoie.*

*C'est pourquoi la crise que traverse le secteur du bâtiment, principalement sur la construction neuve, ne nous touche pas encore. Nous avons notamment réalisé la réhabilitation de la mission catholique italienne, rue Saint-Réal, à Chambéry », dit-il.*

### Une histoire de famille

Gilles Pellicier a à cœur de transmettre son entreprise à son fils, qui fait déjà partie des cinq menuisiers qui travaillent à l'atelier, en plus de deux Compagnons et d'un apprenti. « Ma femme et ma belle-fille assurent le secrétariat. Vivre tous de la même activité c'est une belle histoire, mais c'est aussi beaucoup de pression. Je doute que ma retraite sera de tout repos », souligne le chef d'entreprise. ●

# Le Département engage de nouvelles politiques

Le 13 novembre dernier, le Département de la Savoie a présenté ses nouvelles politiques à destination des filières bois-forêt et agriculture. Un engagement annuel total de 8 millions d'euros sur la période 2024-2027.

Il fallait un renouveau suite à la disparition du Conseil Savoie Mont Blanc, qui participait notamment au financement de la filière bois-forêt et à l'économie agricole. « Nous ne voulions pas faire un copié-collé de ce que le CSMB pouvait faire avant, mais au contraire, en profiter pour prendre le temps de réfléchir à de nouvelles façons de faire », déclare Hervé Gaymard, président

du Département, lors de la présentation de ces nouvelles politiques le 13 novembre dernier, à Apremont.

## Fort soutien à la forêt

Concernant la filière bois-forêt, le Département engage une enveloppe budgétaire d'1 million d'euros par an jusqu'en 2027, avec cinq grandes orientations : ancrer la filière bois en Savoie ; développer une gestion durable et

soutenable des forêts locales ; promotion et innovation dans ces domaines ; adaptation au changement climatique et sensibilisation du public. 240 000 m<sup>3</sup> de bois sont récoltés chaque année dans le département, dans une filière qui représente 3 500 emplois.

## Un volet agricole complet

En ce qui concerne l'agriculture, l'enveloppe est évidemment plus conséquente. Elle

s'élève à 7 millions d'euros annuels, là aussi jusqu'en 2027. « La nouvelle politique agricole du Département a pour objectif d'accompagner les organismes et exploitants dans les défis qui leur font face. Un travail de concertation de dix-huit mois a été mené avec les acteurs des filières et la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, explique Gilbert Guigue, vice-président du Département. Les contrats de filière, au nombre de onze, couvrent l'ensemble des productions présentes en Savoie : apiculture, arboriculture, élevages laitiers et viande, caprins, ovins, horticulture, viticulture, production de légumes, volailles et autres petites filières ». À l'intérieur de ce volet agriculture se trouvent deux contrats thématiques portant sur le pastoralisme et le foncier agricole. Ils ont notamment pour but de renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement, mais aussi de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, et contribuer pleinement à l'approvisionnement de la filière restauration hors-domicile, ainsi que les circuits de proximité. ●

BENJAMIN LECOUTURIER



© Cie des Médias

La filière agricole savoyarde représente 128 000 hectares de surfaces occupées et 2 000 exploitations en activité.



Andrey Sinenky - © Adobe Stock

# HABITER AUTREMENT

Au fil des nouveaux programmes immobiliers qui se créent, on voit parfois essaimer de nouvelles formes d'habitat. Est-ce une tendance de fond ? Éléments de réponse...

PAR ÉLODIE FAYARD, BENJAMIN LECOUTURIER ET CHARLOTTE RUYER

C

ela fait quelques années maintenant que l'on voit poindre, en divers endroits de notre territoire, des programmes immobiliers un peu spéciaux. Ceux-ci sont généralement portés par des constructeurs-bailleurs sociaux, mais ils peuvent aussi être le fruit d'une entreprise de promotion privée.

## Répondre à des besoins

Car en parlant d'habitat alternatif, on parle de ces loge-

ments destinés à être occupés par des séniors et des jeunes, par des familles et des personnes isolées, sous forme de colocation, d'habitation partagée avec espaces privatifs, de programmes avec salles communes ou encore des jardins partagés. Bref, tout ce qui sort un peu des sentiers battus. Le constat de notre enquête est toutefois assez clair. Ces formes d'habitat résultent d'expérimentations et d'essais. Elles ne répondent pas à une

tendance sociétale de fond, ou bien à une demande forte du public, mais viennent par contre répondre à des profils spécifiques qui ne trouvaient jusque-là pas chaussure à leur pied en matière de logement. Et quoi de plus louable, finalement, que de faire société avec des personnes d'âge divers et de tous horizons, dans un monde qui tend à entretenir un certain individualisme lorsque l'on évoque la question du logement ? ●

# Qu'en pensent les pros de l'habitat ?

De l'aveu de la Fédération des promoteurs immobiliers Alpes, les programmes immobiliers proposant de l'habitat alternatif ne sont pas vraiment issus d'une demande des clients, mais davantage des élus, « notamment ceux qui l'ont été pour la première fois en 2020, indique Vincent Davy, président de la FPI Alpes. De notre côté en tant que promoteurs, notre rôle est de regarder ce qui se fait et de nous l'imposer lorsque nous élaborons un programme ». Même constat du côté de la Fédération nationale de l'immobilier Fnaim). « Les programmes à espaces partagés ou bien intergénérationnels sont souvent des volontés politiques locales, souligne Sébastien Cartier, président de la Fnaim Savoie Mont Blanc. Pour autant, s'il peut arriver

d'avoir une demande spécifique, cela reste à la marge ».

## Un argument potentiel

Pour les deux professionnels, la typologie particulière du programme peut représenter un argument certain. « Quand les personnes qui cherchent à acheter poussent la porte de nos agences, ils peuvent être séduits par une résidence qui propose des espaces communs, un jardin partagé... Mais dans les faits, s'il n'y a pas un grand suivi derrière, cela tombe rapidement en désuétude, détaille Sébastien Cartier. Un autre exemple, le principe des laveries partagées est très développé chez nos voisins suisses, et est tombé complètement à l'abandon chez nous. Je pense qu'actuellement la société est plutôt dans une mouvance individualiste, où l'on n'a pas forcément envie de



La colocation reste le mode d'habitat alternatif le plus usité.

partager avec les autres dès qu'il s'agit de l'espace de vie. Dans un autre registre, à Saint-Julien-en-Genevois, j'ai vu des programmes neufs se créer avec des espaces de coworking intégrés, mais dans les faits, là aussi ils sont très très peu utilisés... ».

trouve que c'est très louable, surtout dans une zone où il peut être difficile de se loger, mais ce sont des opérations complexes. Et il peut y avoir des usages différents de l'habitat entre un sénior et un étudiant ».

## Un sentiment louable

De son côté, Vincent Davy comprend les arguments des élus pour tel ou tel projet de mixité des profils ou de typologie d'habitat, mais y ajoute quelques réserves « À titre personnel (ndlr : il est directeur régional de Crédit agricole Immobilier), nous menons une opération sur Annecy qui va notamment mêler étudiants et séniors, explique-t-il. C'est quelque chose que les élus souhaitaient. Personnellement, je

## Le coliving se développe

Pour Sébastien Cartier, la forme d'habitat alternatif qui semble se dégager un peu plus que les autres, c'est celle du coliving. « Il va un peu plus loin que la colocation traditionnelle. Le principe est de découper un lieu d'habitat en chambres individuelles, tout en donnant accès à des lieux partagés : cuisine équipée, salle de loisirs, salle à manger..., détaille-t-il. C'est un format intéressant pour les jeunes actifs qui arrivent dans la région, les étudiants... ».



« La société est plutôt dans une mouvance individualiste. »

SÉBASTIEN CARTIER,  
PRÉSIDENT DE LA FNAIM  
SAVOIE MONT BLANC.

## La colocation, une valeur sûre

La colocation, surtout en Pays de Savoie où la demande est forte et le prix des loyers relativement élevé, reste assez plébiscitée par les locataires. « Ce que l'on remarque toutefois, c'est que depuis plusieurs années ce ne sont plus uniquement les étudiants qui le font. On a de plus en plus de jeunes actifs qui sont

intéressés par le fait de partager une maison, un appartement, avec d'autres personnes, souligne Sébastien Cartier. Évidemment, ce ne sont pas les mêmes raisons qui guident leur motivation. Là où pour les étudiants, outre la réduction des coûts, il s'agit de rompre l'isolement et de nouer des relations avec des

personnes du même âge, pour les jeunes actifs, c'est très clairement l'argument financier qui arrive en premier. Pour des personnes célibataires et ne travaillant pas en Suisse, il peut être vite difficile de trouver un logement en adéquation avec son budget dans les grands bassins de vie... ».

# Des expérimentations multiples, avec plus ou moins de succès

Grâce aux trois constructeurs-bailleurs sociaux les plus importants en Savoie (Cristal Habitat, Opac Savoie et Savoisième Habitat), on voit essaimer çà et là des initiatives et des expérimentations sur l'habitat. Pour ces trois entités, le plus important est évidemment de répondre à la demande. Et du côté de Cristal Habitat, principal opérateur sur le bassin chambérien, la demande « n'est pas forcément là, concernant les espaces partagés. On peut toutefois avoir des situations particulières, avec une demande de salle commune à Vignes, en lien avec le CCAS, ou bien de local partagé pour des cours de cuisine quand il y a des jardins partagés. Nous restons toutefois à l'écoute pour répondre de manière spécifique à telle ou telle demande », comme l'indique Caroline Guerlince, directrice adjointe Qualité de service et innovation sociale au sein de Cristal Habitat. Chez cet opérateur, les actions sont plutôt tournées vers les seniors, avec l'adaptation des logements dès qu'il y a des opérations de rénovation ou bien des demandes spontanées. « Les locataires âgés ne doivent pas hésiter à nous solliciter pour adapter le logement, car il ne faut pas attendre qu'il y ait une chute ou un accident domestique », souligne Caroline Guerlince. Même constant du côté de l'Opac Savoie, principal constructeur-bailleur de la Savoie. « Par le passé, nous avons mené plusieurs expérimentations autour de formes

d'habitat alternative. Les jardins partagés marchent très bien, mais à la seule condition que ces derniers soient gérés par une association déjà en place. Les expériences sans structure ont montré que la majorité du temps, seule une partie des résidents sont motivés, et quand ces derniers partent ou perdent l'envie, les espaces de jardin finissent à l'abandon », détaille Patrick Steyer, directeur de la maîtrise d'ouvrage au sein d'Opac Savoie.

## Des actions particulières

En parallèle des actions peuvent être menées activement comme celle entre l'association Un toit, 2 générations et Cristal Habitat. « Cela se passe au Biollay, dans l'une de nos résidences qui est fléchée pour les seniors. Deux jeunes de moins de 30 ans, en colocation, se voient offrir un loyer réduit et une absence de charges locatives. En contrepartie, ils doivent s'engager à réaliser des actions d'animation et de présence ponctuelle auprès des personnes âgées qui habitent dans l'immeuble », détaille Caroline Guerlince. C'est un dispositif qui marche à la confiance, et je n'ai pas besoin de "faire la police". Les jeunes comprennent très bien les engagements auxquels ils doivent se tenir, et nous avons ainsi des personnes qui sont concernées et mobilisées par cette mixité intergénérationnelle. Les résidents sont vraiment ravis, les jeunes aussi ». Concernant l'intergénérationnel, l'Opac Savoie avait essayé des formes



© Mathieu Verjus

Les programmes qui proposent des jardins potagers ont du succès, mais les expériences ont démontré qu'il fallait une structure associative à leur tête pour assurer leur pérennité.

d'habitat avec des familles et des personnes âgées, chacun ayant son espace privatif complet, mais aussi des pièces communes où se retrouver et partager des moments. « Au début cela marche très bien, mais il est ensuite parfois difficile de retrouver des profils adaptés, dès qu'une famille déménage ou bien que l'un des résidents seniors s'en va aussi. En parallèle, nous avons aussi expérimenté des logements scindés en petits studios, permettant à des profils particuliers de personnes de bénéficier de petits loyers, avec là aussi des espaces partagés entre locataires », explique Patrick Steyer. Actuellement l'Opac Savoie travaille sur des typologies d'habitat liés à la loi portant sur le logement inclusif. Citons celui d'Albens (Entrelacs) où quinze logements seniors sont prévus, avec une salle partagée qui sera gérée par

l'ADMR. La loi prévoit le financement d'un animateur de vie sociale, qui œuvre à l'animation de la vie quotidienne entre les résidents, les voisins... Un autre programme, de huit logements, est prévu au Bourget-du-Lac. Concernant Savoisième Habitat, autre grand acteur du logement social dans le département, on travaille actuellement à des résidences inclusives et intergénérationnelles, notamment à Novalaise, mais aussi dans le bassin chambérien. « Le projet doit être porté par les élus pour que tout ce que l'on peut développer en termes d'habitat alternatif puisse fonctionner, avec un tissu maillé en amont de la phase opérationnelle, appuie Samuel Rabillard, directeur général de Savoisième Habitat. Je pense que la Savoie est mûre pour développer de l'habitat participatif, avec un vrai projet social. » ●

# Coteau'Nous s'installe à Cognin

De nombreuses communes accueillent des habitats participatifs sur leur territoire. C'est le cas de Cognin qui a lancé un appel à projets en 2022. L'association Coteau'Nous est fondée en février 2022 pour créer un habitat participatif. Elle a donc répondu à l'appel de la commune et a signé en juin 2022 une convention de partenariat avec Savoisienn Habitat, promoteur et bailleur social. De son côté, Tangentes Architectes, spécialisé en habitat participatif, s'occupe du programme architectural et privilégie la dimension

humaine et la qualité environnementale dans son travail.

## 12 logements dans un écoquartier

Permis de construire en poche, douze logements devraient voir le jour sur un terrain situé dans l'écoquartier de la Villeneuve, à Cognin, un environnement verdoyant, piétonnier et cyclable à dix minutes du centre de la commune. « Sous réserve des imprévus que rencontre ce type de projet, nous visons une finalisation de la construction en 2026 », explique le collectif. Qui dit habitat participatif, dit espaces communs avec une



Les douze logements avec espaces communs et garages en sous-sol seront construits sur un terrain de 2 364 m<sup>2</sup>, à Cognin.

salle collective équipée d'une cuisine, une chambre d'amis, une salle d'eau, une buanderie, un atelier, des espaces de rangement, un local à vélos, etc. À l'extérieur aussi les futurs habitants pourront partager un espace détente et de jeux pour enfants ainsi qu'un jardin potager partagé avec compostage. « Les futurs habitants organisent une complémentarité entre leur

logement privé (neuf en propriété et trois en location) et des espaces communs mutualisés », rajoute Coteau'Nous. À la suite de plusieurs désistements, un appel a été lancé par le collectif pour les six logements restants. « Conformément à nos valeurs de mixité générationnelle, nous recherchons en priorité des foyers jeunes, en famille ou non, avec enfants ou pas. » ●

# Un hameau réversible au Bourget-du-Lac

Onze foyers se lancent dans l'aventure de l'habitat partagé, en s'installant dans le premier hameau léger du Bourget-du-lac, à La Serraz. Cinq *tiny houses*, littéralement minuscules maisons, en ossature bois et sur roues ainsi que six yourtes, des tentes circulaires en bois ou toile, composeront ce hameau réversible. Pour donner corps à ce projet, les futurs habitants se sont fédérés au sein de l'association T'y Hameau, en juillet 2023.

## Onze foyers réunis

Ce hameau réversible occupera 4 785 m<sup>2</sup> d'un terrain de 14 000 m<sup>2</sup> appartenant à Opac Savoie, situé en face de l'école de La Serraz. Chaque occupant



Sept yourtes et cinq *tiny houses* composeront, dès la fin de l'année 2025, le hameau léger de La Serraz, sur les hauteurs du Bourget-du-Lac.

sera locataire d'un lot privatif, de 225 m<sup>2</sup> à 379 m<sup>2</sup>. « La durée du bail est en discussion, mais nous envisageons 20 ans. Ces foyers sont dans une démarche d'habitat partagé. C'est-à-dire qu'ils occuperont certains espaces en commun, comme un potager de 679 m<sup>2</sup>, et une septième yourte centrale, qui

servira de salle de réunion ou de chambre d'amis, avec un espace buanderie et un atelier collectif » précise Nicolas Mercat, maire du Bourget-du-Lac. Ainsi les compositions de ces familles sont variées, allant du couple avec enfant à la personne retraitée. « Chacun est dans une démarche de sobriété,

pour diminuer ses consommations ou son espace de vie, au profit d'une vie de groupe. C'est tout bête, mais l'espace intérieur de ces tiny houses impose de consommer autrement, en privilégiant la mise en commun, pour certains équipements par exemple », ajoute l'édile.

## Emménagement à l'automne 2025

Les derniers aspects du plan d'aménagement se dessinent aujourd'hui, pour un dépôt de permis de construire avant la fin de l'année. Les travaux sont envisagés dès l'été 2025, en vue d'une installation des habitants, au plus tôt à l'automne prochain. Une manière originale de répondre à la forte tension du logement sur la commune. ●

Saint-Alban-Leysse

# La commune prépare son adhésion au Parc naturel du massif des Bauges



Les élus du périmètre du Parc naturel régional des Bauges doivent approuver la charte 2024-2038. Photo Parc des Bauges

**Le conseil municipal de ce mercredi a principalement porté sur l'adhésion de la commune au Parc naturel régional du massif des Bauges. Les élus ont approuvé la charte 2024-2038 de ce dernier.**

**L**e conseil s'est réuni ce mercredi 13 novembre sous la présidence du maire, Michel Dyen. Le point principal a porté sur la préparation de l'adhésion de la commune au Parc naturel régional du massif des Bauges (PNRB). Une préparation qui a commencé en 2019. Récemment, le maire et Nicole Durand, représentante de la commune aux instances du PNRB, ont participé à une réunion dans ce sens à la Maison du Parc au Châtelard.

Les élus appelés à se prononcer sur la charte 2024-2038 du

parc l'ont approuvée à l'unanimité. Cette charte repense le territoire en intégrant un long travail de concertation mené avec les élus, les acteurs, les habitants. Elle tente de répondre aux enjeux fondamentaux tels que l'économie locale, la biodiversité, les ressources naturelles, l'aménagement du territoire.

## **Conserver et protéger le patrimoine naturel**

La Charte du PNRB a été approuvée en juillet 2008. La Région a prescrit sa révision en décembre 2018, et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec tous les acteurs pour la période 2024-2038.

Elle va être soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales con-

cernées par le périmètre d'étude, soit 83 communes, 7 intercommunalités, 2 départements et 6 villes-portes. Ce vote est décisif : pour que le Parc continue d'exister, il faut que 2/3 des communes, qui représentent 50 % de la population et les 3/4 de la surface du périmètre d'étude, votent favorablement.

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du massif des Bauges en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans. *In fine*, une partie du territoire saint-albainais intégrera le parc des Bauges. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de conservation et de protection du patrimoine naturel.

● **Philippe Hamelin**

# Quel devenir pour le siège de la communauté de communes ?



Location ou achat : la décision sera prise en début d'année 2025. Photo Le DL/B.M.

**Pour l'instant, c'est la Ville de Montmélian qui est propriétaire du bâtiment accueillant le siège administratif de Cœur de Savoie. La communauté de communes devrait-elle l'acheter ? Le débat a été lancé lors du conseil communautaire.**

Lors de la réunion du conseil communautaire ce jeudi 14 novembre au soir à La Chapelle-Blanche, la question sur les marchés de travaux pour la rénovation du siège administratif de Cœur de Savoie a alimenté les débats.

« Ce qui me chagrine, c'est de faire des travaux dans un bâtiment qui n'appartient pas à la communauté de communes en sachant que la date butoir pour le mettre aux normes est à l'horizon 2030. Ce serait bien de l'acheter », proposait Jean-Pierre Guillaud, le maire de Myans.

Location ou achat ? La position a évolué. Initialement, le bâtiment n'était pas à vendre. Le 21 septembre 2023, le conseil communautaire avait délégué à la Ville de Montmélian,

propriétaire du bâtiment, la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation thermique du bâtiment et sa mise aux normes. La délibération avait alors été adoptée avec trois votes contre et cinq abstentions.

**« Si Cœur de Savoie veut être propriétaire, on peut l'entendre mais ça a un coût »**

« La Ville de Montmélian est ouverte à toute discussion et le choix définitif appartiendra à la communauté de communes. Si Cœur de Savoie veut être propriétaire, on peut l'entendre mais ça a un coût », soulignait Béatrice Santais, la présidente de Cœur de Savoie et maire de Montmélian qui a pris un arrêté de déport pour éviter tout conflit d'intérêts.

« Pouvons-nous avoir un avis de valeur du bâtiment avant travaux ? » demandait Lionel Gouverneur (Saint-Pierre-d'Albigny). « Il n'y aura pas de vente sans avis des domaines. La réponse est oui », lui répondit la présidente. Et d'ajouter : « Location ou vente : que chacun intègre cette

nouveauté et la décision sera prise lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget. »

Au vu de l'évolution de la réflexion sur le devenir du siège de la communauté de communes, fallait-il engager les travaux ? « Les travaux sont urgents. Le bâtiment a été construit dans les années 80. La rénovation énergétique est nécessaire notamment pour améliorer la performance énergétique, régler les problèmes d'étanchéité existants, améliorer le confort des usagers et mettre aux normes les installations électriques et la sécurité incendie », argumentait Marc Girard, vice-président aux travaux.

« Quand je fais des travaux, je suis chez moi », lui rétorquait Jean-Pierre Guillaud. *In fine*, les élus communautaires ont retenu les entreprises titulaires des travaux pour un montant total de 1 139 004 € HT avec deux votes contre et quatre abstentions. Un vote dans le droit fil de la délibération du 21 septembre.

● Brigitte Mauraz

## Sibreca : la procédure de dissolution du syndicat est engagée

Le syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (Sibreca) gère la compétence gestion des déchets ménagers sur 43 communes dont 27 communes du territoire de la communauté de communes Cœur de Savoie (secteur Valgelon-La Rochette et Montmélian) et 16 communes de la communauté de communes du Grésivaudan. Le déficit budgétaire

du syndicat s'est traduit par une réduction des services à la population, ainsi qu'une augmentation du taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

La première phase de diagnostic a notamment mis en exergue un manque d'anticipation des contributions appelées face à la hausse des dépenses ainsi qu'une insuffisance de

concurrence des prestataires. Et la question la plus complexe reste la question du four, entre des problèmes juridiques et techniques.

Cœur de Savoie a décidé à l'unanimité d'engager avec le Grésivaudan la dissolution du Sibreca « sous réserve des conclusions de l'étude technico-financière en cours ».

● B.M.

Savoie

# Hervé Gaymard : « Le "toujours plus" n'est plus possible »

À l'heure de dresser sa feuille de route pour les quatre ans à venir, et malgré des investissements en hausse, le conseil départemental se montre plus prudent que jamais dans ses choix. Pourtant la Savoie n'est pas le département le plus à plaindre.

En adoptant un vœu relatif à la contribution au redressement des finances publiques de l'État (opposition à l'écrêtement des recettes, au gel de la TVA...), comme tous les Départements de France, les conseillers départementaux, réunis ce vendredi 15 novembre pour le débat d'orientation budgétaire n'ont pas caché leur inquiétude pour l'avenir.

Si la décision modificative n°1 du budget 2024 a ramené celui-ci à 843,7 millions d'euros (augmentation des recettes de 7,7 M€ et baisse des dépenses de 12,1 M€), les orientations pour 2025 sont envisagées, en l'absence d'une loi de finances votée. « On ne sera pas en mesure d'anticiper, dans le budget primitif, les effets des mesures gouvernementales qu'on n'a



Plus que jamais, Hervé Gaymard a appelé à la prudence et à la vigilance. Même si le Département est en bonne santé financière. Photo Le DL/J.-F.C.

pas. On a un devoir de prudence. En 2025, le budget supplémentaire sera plus substantiel pour tenir compte de ces mesures », avertit le président Hervé Gaymard.

À l'heure de présenter les orientations, Renaud Beretti, vice-président aux finances, a employé le conditionnel. « On pourrait perdre 22,9 M€ de ressources en 2025, et 19 M€ par an par la suite. » Ce qui fait craindre une dégradation de la struc-

ture financière du Département à l'horizon 2027-2028. Il va falloir faire des choix : maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement courant, prioriser des actions, révision de la planification des projets d'investissements, optimisation des recettes... »

Conscient de la situation, Gaëtan Pauchet, président de l'opposition, a regretté « une sous-estimation systématique des ressources, qui restreint la mar-

ge de manœuvre. Les prévisions sont toujours inférieures au produit enregistré. Malgré la dynamique fiscale savoyarde, une capacité de désendettement record, on opte pour un scénario central. Je suis sceptique de sa fiabilité ». « Les choix passés et la bonne gestion permettent de regarder les choses avec plus de sérénité », rétorquait Renaud Beretti.

## 713 millions d'euros d'investissements entre 2025 et 2029

Malgré un fort ralentissement du rendement des droits de mutation à titre onéreux, le conseil départemental souhaite poursuivre ses engagements en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité pour renforcer la prévention, l'accompagnement et l'accès aux droits des publics les plus vulnérables. Les dépenses de fonctionnement de l'action sociale pourraient augmenter de 1,46 % par an entre 2025 et 2029. En 2025, elles s'élèveraient à 45,2 M€ pour les personnes âgées avec des aides de plus en plus importantes

pour le maintien à domicile, 83,5 M€ en faveur des personnes souffrant d'un handicap et 86,3 M€ pour l'enfance, la jeunesse et la famille. « Nous confirmons notre volonté de maintenir un haut niveau d'investissement, avec un volume de 713 M€ entre 2025 et 2029, soit 143 M€ en moyenne annuelle, contre 111 M€ en 2023 et 139 M€ en 2024 », insistait Hervé Gaymard.

Soit 219,2 M€ pour les routes, 174,3 M€ pour les collèges et l'enseignement supérieur, 71 M€ pour l'aménagement durable, 22,5 M€ pour l'environnement, 14,2 M€ pour la culture... « Le "toujours plus" n'est plus possible. Désormais, c'est comment utiliser le mieux possible l'argent public », ponctuait Hervé Gaymard. « Chacun va devoir faire des efforts, mais les collectivités locales ont besoin de discuter avec le gouvernement : toutes nos finances évoluent. Nos Ehpad bouclent en déficit depuis deux-trois ans », concluait Béatrice Santais, conseillère départementale du canton de Montmélian.

● Jean-François Casanova

Le Dauphiné Libéré  
Samedi 16 novembre 2024

## Chambéry ● La Manufacture, espace partagé de production, inaugurée



Artisans et entrepreneurs sont réunis dans cet espace de 1 000 m<sup>2</sup>. Photo Le DL/P.B.

Ils sont menuisiers, métalliers, tapissiers, architectes, brocanteurs et céramistes, réunis dans une ancienne usine située au 3 rue de la Banque. Après plusieurs mois de travaux ils ont inauguré, jeudi 14 novembre, leur espace commun de production. La Madrée, Manufacture du réemploi, réunit 11 artisans et entrepreneurs acteurs du réemploi sur 1 000 m<sup>2</sup>.

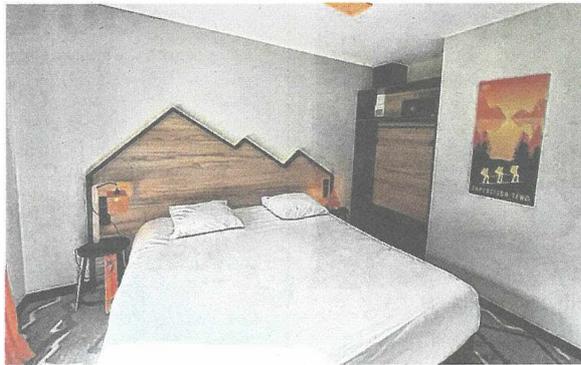
# Le Base camp lodge, une autre vision du tourisme

L'hôtel-restaurant Le Roma, qui fait partie du paysage local depuis avant les JO, est devenu le Base camp lodge. Ouvert depuis un mois, cet établissement rebat les cartes et casse les codes. L'hôtel-restaurant veut accueillir tous les portefeuilles, aux quatre saisons et créer un nouveau lieu de vie à Albertville.

Avec déjà près de 60 % de réservation pour la fin de cette année, et la perspective d'un été marqué par le départ du Tour de France à Albertville le 25 juillet, soit deux jours déjà complets à l'hôtel, et en bonus L'Étape du Tour le 20 juillet, les débuts du Base camp lodge sont plutôt souriants... Après près d'une année de travaux, c'est sous cette marque que s'écrit désormais l'avenir de l'hôtel-restaurant créé avant les Jeux olympiques d'Albertville sous le nom de Roma.

Base camp lodge a investi 14 millions d'euros dans l'établissement (achat et travaux). De quoi donner un nouveau cachet à l'établissement mais aussi repenser son style d'hébergement pour s'ouvrir à de nouvelles clientèles. Oubliées les chambres très classiques, pour une offre plus large qui va des lits en dortoirs style auberge de jeunesse, aux suites, appartements et même "capsules". Avec en bonus : une piscine intérieure, un hammam et un sauna original à l'extérieur.

Elsa Tarpin-Lyonnet, responsable marketing et communication pour le groupe, annonce des tarifs qui vont de 35 à 200 euros pour une nuit. Avec



Le Base camp lodge a la volonté d'accueillir une clientèle variée : en chambre individuelle ou en dortoir. Photo Le DL/L.V.

pour cible des clientèles aussi variées que leurs portefeuilles : couples, familles, bandes de copains, célibataires accros au ski... « L'idée, c'est de répondre à toutes les demandes, de casser les codes aussi : ici chacun a son espace d'hébergement mais tout le monde peut se croiser dans les espaces communs dans l'esprit convivial montagnard ».

## « L'été, Albertville est une destination à part entière »

Dans cette logique, la décoration a adopté les couleurs du groupe, orange et anthracite, et un style très montagne : des affiches des JO aux photos de nature grand format, sans oublier les lampes télécabines et les patères en ski dans les chambres. Le Base camp lodge ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de l'établissement. Avec trois objectifs affichés : « développer une destination quatre saisons, ainsi que les séminaires et créer un nouveau lieu de vie à Albert-

ville. » Et Elsa Tarpin-Lyonnet de détailler : « L'hiver, nous comptons bien sûr sur la clientèle de passage en route vers les stations mais, avec des tarifs avantageux, nous représentons aussi une offre complémentaire. » Avec l'idée de proposer aux touristes de "butiner" d'une station à l'autre à partir d'Albertville. « Quant à l'été, Albertville est une destination à part entière que ce soit pour les cyclistes, les randonneurs, les trailers, les motards... C'est notre clientèle. »

Sans oublier pour cet établissement ouvert à l'année, de compter sur la clientèle d'affaires installées sur le territoire de l'agglomération Arlysère bien sûr mais aussi en Combe de Savoie et notamment à AlpeSpace (Porte de Savoie) et côté Haute-Savoie. Pour cela, le Base camp lodge met en avant ces neuf salles de séminaire (650 m<sup>2</sup>) et son espace de coworking ouvert à tous gratuitement. Tout est neuf sauf l'ancien auditorium



qui devrait être rénové d'ici le printemps.

Côté restauration, avec une capacité de 250 couverts par service, le Base camp lodge veut ravir les papilles de la clientèle de son hôtel mais aussi séduire les habitants du bassin, en proposant par exemple des soirées

thématiques... « On travaille aussi avec les collectivités locales pour obtenir un arrêt de bus à proximité », sourit Elsa Tarpin-Lyonnet. « On souhaite être connu comme un endroit pour sortir à Albertville en complément de ce qui existe déjà. »

● Laurence Vuillen

## Repères ► Le groupe Base camp lodge

Base camp lodge, c'est un hôtel-restaurant à Bourg-Saint-Maurice, ouvert en 2019, quartier des Alpines, un second établissement aux 2 Alpes (2021) et un restaurant d'altitude aux Arcs 2000. Il possède 28 actionnaires, dont les deux principaux, les coprésidents Thierry Schoenauer (président par ailleurs de Chalet des neiges, résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, basé à Tours-en-Savoie) et Michel Porcel, président de Restoleil (restauration montagne et bord de mer, basé à Saint-Jorioz). Déjà fort de ses trois premiers établissements, Base camp lodge a saisi l'opportunité de la vente du Roma par Alp'Azur il y a un peu plus d'un an.

### ● Les chiffres

- Base camp lodge Albertville, c'est :
- 40 salariés avec potentiellement des renforts saisonniers ;
  - 230 lits répartis en 74 chambres, quatre dortoirs (de 6 à 10 lits, avec kitchenette), 11 capsules ; une piscine intérieure ; un hammam, un sauna extérieur ;
  - Un restaurant avec 250 couverts ;
  - Neuf salles de séminaire (650 m<sup>2</sup>).